

Le Bercaïl

Bulletin de la Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines

Thetford Mines, juin 2001 Vol 10, no 2

125^e anniversaire de la découverte de l'amiante



Mine Johnson à Thetford Mines, fin des années 40
Source : SAHRA - Fonds Société Asbestos Limitée (Photographic Survey Quebec Limited)

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DE LA RÉGION DE THETFORD MINES

Organisme sans but lucratif, la Société favorise l'entraide des membres, la recherche en généalogie et la diffusion de l'histoire de notre région. Elle permet également d'acquérir des connaissances généalogiques par la publication de ses répertoires.

Siège social : Collège de la région de l'Amiante
671, Boul. Smith Sud, Thetford Mines, Québec G6G 1N1
Tél. : (418) 338-8591 poste 231 Télécopieur : (418) 338-3498
Courriel : sghrm@globetrotter.net
Web : <http://www.genealogie.org/club/sghrm/>

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXÉCUTIF 1999-2000

PRÉSIDENT : RENALD TURCOTTE
VICE-PRÉSIDENTE : JEANNETTE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE : CÉLINE ROY
TRÉSORIER : FRANÇOIS PELLERIN

CONSEILLERS

YVES BOURASSA
MARCEL DOYON
FRANÇOISE GRENIER
STÉPHANE HAMANN
MICHEL LAFONTAINE

PUBLICATIONS

SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE
SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF
SAINT-JACQUES-DE-LEEDS
SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINÉ
ANGLOPHONES (CO. MÉGANTIC)
SAINT-ANTOINE-DE-PONTBRIAND
SAINT-NOËL-CHABANEL, THETFORD MINES
SAINT-DÉSIRÉ-DU-LAC-NOIR, BLACK LAKE
SAINT-MÉTHODE
ROBERTSONVILLE
SAINTE-MARTHE, THETFORD MINES
SAINTE-CLOTILDE (BEAUCE)
THETFORD MINES (ACTES CIVILS)
SAINT-ANTOINE DANIEL
SAINT-ÉPHREM (BEAUCE)
SAINT-PIERRE-DE BROUGHTON
AU-DELÀ DE L'AMIANTE
SAINT-ALPHONSE, THETFORD MINES

COMITÉS DE LA SOCIÉTÉ

COMITÉ

REVUE
INFORMATIQUE
PUBLICITÉ
INTERNET

DIRECTEUR

GHISLAINE GERVAIS
MICHEL LAFONTAINE
CÉLINE ROY
STÉPHANE HAMANN

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU JEUDI : 8H15 - 21H00
VENDREDI : 8H15 - 17H00

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 1^{ER} JUIN
SAMEDI : 13H00 - 16H00
DIMANCHE : 13H00 - 16H00

COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES

MEMBRE INDIVIDUEL 20,00\$ MEMBRE FAMILIAL 25,00\$, ÉTUDIANT 10,00\$
LA COTISATION COMPREND L'ABONNEMENT À LA REVUE « LE BERCAIL »

ISSN 1192 - 599X

Les articles sont l'entière responsabilité des auteurs. Ils peuvent être reproduits avec mention de la source, sauf si l'auteur tient expressément à ses droits.

Pour la période estivale, notre revue revêt un caractère particulier. Avec un tirage plus abondant, elle se permet de commémorer avec solennité un événement qui a marqué notre belle région. Nous déclarons le 125^{ième} anniversaire de la découverte de l'amiante, geste anodin des ancêtres qui, avec le temps, nous a permis d'émerger et d'avoir une identité particulière qui est aujourd'hui une image. Nous invitons nos membres à participer aux nombreuses activités relatives à cet anniversaire.

Pour l'événement, une concertation mémorable des organismes culturels, politiques et économiques a été réalisée. Nous nous permettons ici de citer sa nomenclature : la Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines (SGHRTM), la Société des archives historiques de la région de l'Amiante (SAHRA), le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines, Héritage centre-ville, la Ville de Thetford Mines, Lab Chrysotile Inc., Tourisme Amiante, la Bibliothèque collégiale et municipale de Thetford Mines, Célébrations Canada et Pro-Amiante. Ils se sont permis de réaliser de nombreuses activités pour festoyer durant cette période afin de faire revivre le passé au présent.

Les sujets traités dans notre numéro gravitent autour de l'amiante. Premièrement, l'historique d'une famille exploitante du minerai à ses débuts, soit la famille Johnson; l'on retrouve aussi une chronologie (éphémérides) sur l'histoire de l'amiante et en plus, un lien avec le dirigeant d'aujourd'hui, Monsieur Jean Dupéré. Nous faisons également une intrusion dans les vingt-cinq premières années du Musée minéralogique et minier. Un vrai numéro de collection!

Pour conclure, toujours dans cet esprit à la réjouissance, il ne faut pas oublier en cette année de l'implication bénévole de féliciter les gens qui oeuvrent dans les différents organismes car ils ont réalisé beaucoup de travail. Nous les apprécions énormément et leur présence est indispensable à la fête.

À vous tous, un été avec des activités à profusion et un bon moment de lecture.

Pour le plaisir,

Renald Turcotte

À la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la majorité des propriétaires des exploitations amiantifères étaient des gens qui demeuraient dans la région des Cantons de l'Est : il s'agit entre autres des Johnson, King, Mitchell, Reed et Ward. Avec les King et les Smith, la famille Johnson est l'une des familles les plus connues dans la région thetfordoise. Elle dirigea la compagnie Johnson sur une période de 87 ans, soit de 1877 à 1964. L'histoire de la famille Johnson, en particulier celle d'Andrew Stuart, est reliée de près à celle des mines d'amiante.

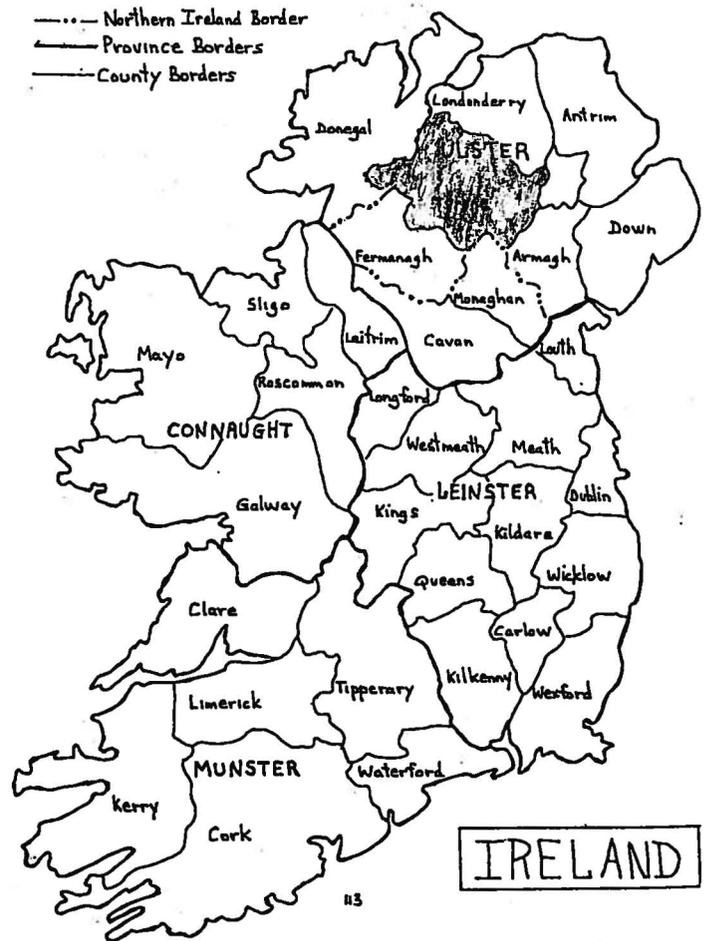
L'ancêtre Samuel John Johnson (Johnston) Sr

Vers les années 1820, plusieurs agriculteurs irlandais vivaient dans la misère provoquée par les mauvaises récoltes dues aux pluies abondantes (1816-1819 et 1821-1822). Les terres ayant été partagées entre les fils étaient devenues trop petites pour la culture et l'élevage. Tout cela occasionnait une baisse de revenus pour ces petites gens qui ne pouvaient plus payer leurs rentes aux grands propriétaires anglais qui alors les dépossédaient de leurs terres. Ces pauvres familles furent ainsi obligées de quitter leur Irlande natale. Plusieurs d'entre elles vinrent s'établir dans le Bas-Canada, en particulier dans les Cantons de l'Est où ils ont pu obtenir une terre.¹

Originaire du comté de Tyrone en Irlande du Nord, Samuel John Sr (1768-1825), l'ancêtre de la famille Johnson, fit parti de ces nombreux immigrants irlandais. Il était marié à Martha Christie (1769-1852). Ils eurent trois enfants : Ann (1791-1864) mariée à James Briggs (1789-1860), Samuel John II (1807-1876) marié à Agnès Steel (1808-1895) et Martha (1809-1880) mariée à John Porter²

1 Gwen Rawlings, *A History of Megantic County : Downhomers of Quebec's Eastern Townships*, 1999, p. 110-111

2 Gwen Rawlings, *The pioneers of Inverness*



Source : Gwen Rawlings, *A History of Megantic County, Downhomers of Quebec's Eastern Townships*, p. 113

Les débuts de la famille Johnson furent modestes. S'il voulait conserver sa terre, M. Johnson, avait deux ans pour l'améliorer et la payer. C'est son fils Samuel John Jr 2 qui prit la relève. La propriété était située près d'une route importante de l'époque : le chemin Craig. D'après le recensement de 1831, Samuel John était à la fois fermier et aubergiste, associé avec William Christie. De plus, il était propriétaire de sa terre et demeurait avec sa famille sur le lot 1 du rang 1, du canton d'Inverness dans le comté de Mégantic.

Le bureau de poste de Clapham Corner

Le bureau de poste était situé à l'angle du chemin Craig et du 10^e rang d'Irlande. Il ouvrit ses portes le 1^{er} juillet 1832.³ Samuel John 2 fut choisi comme premier maître de poste de l'endroit. Il assumera cette fonction jusqu'à son décès le 22 septembre 1878. Son fils Andrew Stuart prendra la relève à compter du 1^{er} avril 1881 et ce jusqu'au 2 février 1917.⁴

Les débuts de la compagnie Johnson (1877-1885)

Durant l'été 1876, sur un terrain situé au sud du canton de Thetford, l'on découvrit une roche contenant des fibres d'amiante. Suite à cette découverte, l'année suivante, les frères Johnson (Samuel John 3, William James et Andrew Stuart) procédèrent à l'extraction d'un peu de minerai, sur leur lot de colonisation (lot 27, rang VI du même canton) que la famille avait obtenu auparavant de la Couronne. Ce fut donc l'une des premières mines d'amiante en opération. Andrew Stuart, âgé de 27 ans, profitant de la situation de son père (Samuel John 2), envoie par le monde plusieurs lettres accompagnées de spécimen de cette fibre, s'informant des besoins et des intérêts possibles envers ce minerai.

Encouragés par les réponses reçues, les frères Johnson poursuivent leur extraction sachant fort bien cependant qu'ils devront tôt ou tard acquérir des droits miniers s'ils veulent continuer leur exploitation. Ne disposant pas de l'argent nécessaire, ils firent appel à l'honorable George Irvine et à John Mooney qui, par leurs investissements, permirent aux Johnson d'obtenir, le 8 juin 1878, les droits miniers sur une partie du lot 27 du rang VI du canton de Thetford.

3 Idem 2

4 Idem 2, p. 28

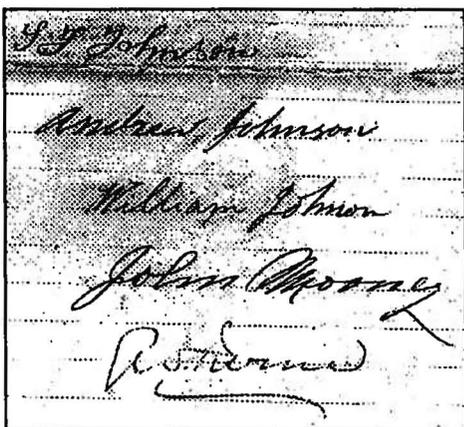
11	James Walker	11	VACANT	11	James Clark
10	Campbell	10	VACANT	10	Donald McKillop
9	Wm McGillivray Esq (VACANT)	9	William Marshall (1835)	9	McKillop Sideroad
8	James Ralston (1851)	8	William Marshall	8	John Belsher (1827)
7	John Forbes (1841)	7	Wilson Henderson (1829)	7	John Belsher (1827)
6	Wm McGillivray Esq (VACANT)	6	Tom Henderson (1829)	6	Robert Isaiah Wilson (1830)
5	Samuel Jamieson (1836)	5	William Henderson (1829)	5	Joseph Wright (1833)
4	Wm McGillivray Esq (VACANT)	4	Dr. James Henderson (1829)	4	Richard Wright (1833)
3	Wm McGillivray Esq (VACANT)	3	James Little (1832)	3	Mrs Henry Ralston Sr. (1832)
2	Wm McGillivray Esq (VACANT)	2	(VACANT)	2	Thomas Singleton
1	James Briggs	1	(VACANT)	1	John Marshall (1828)
	Christie (1811)		Hugh Hogg Sr (1828)		James Hamilton Belsher (1827)
			Moses West Aldrich Jr (1810)		(VACANT)
			Arnold Aldrich (1811)		James McCarthy
					Thomas Davidson (1828)
					Paul Aldrich (1811)
					Moses Aldrich Sr (1811)

Source: Gwen Rawlings, The pioneers of Inverness Townships, p.26

Enfants de Samuel John 2 Johnson et Agnès Steel:

- Samuel John 3 (1831-1916)
- William J. (1832-1910) marié à Emily Ward
- Margaret (1835-1902) mariée à Joseph Forbes
- Andrew (1838-1838)
- Martha (1839-1839)
- Andrew (1841-1844)
- Martha (1845-1928)
- Agnès (1846-1928) mariée à Andrew Christie
- Andrew Stuart (1848-1926) marié à Maria McCammon
- Emeline c. (1850-1929) mariée à Alfred Ward

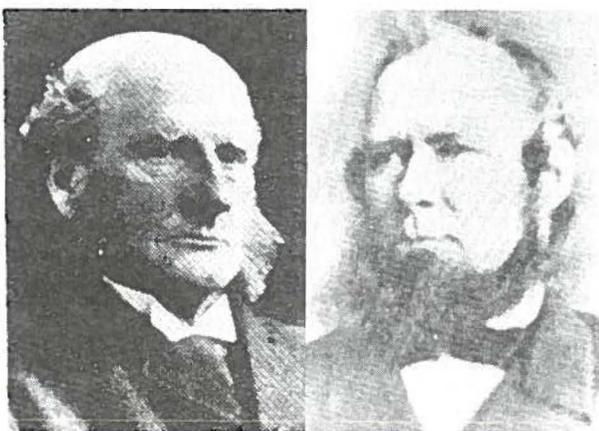
Cependant, la compagnie ne sera définitivement incorporée que le 27 février 1885. Le capital autorisé fut de 250,000\$.



Signature apparaissant sur la déclaration de société le 19/07/1881. Source : SAHRA - Fonds Bureau d'enregistrement du comté de Mégantic.

George Irvine devient le premier président de la compagnie alors qu'Andrew Stuart Johnson est nommé gérant général, poste qu'il occupera jusqu'à son décès en 1926.⁵

Tout au long de son histoire (1877-1964), la compagnie Johnson's Asbestos Co, sera administrée par des membres des familles Johnson, Mooney et Briggs.



George Irvine

John Mooney

Source : Clément Fortier, Black Lake, Lac d'Amiante 1882-1982, tome 1, p. 34

⁵ Fortier, Clément, Black Lake - Lac d'amiante 1882-1982, tome 1, p. 33

Implication pour la défense de l'amiante

Andrew Stuart Johnson Sr cumula les fonctions suivantes : directeur-gérant de la Johnson's Asbestos co., maire d'Irlande Sud de 1887 à 1889, maire de la partie sud du canton de Thetford de 1885 à 1888, député provincial (parti conservateur) du comté de Mégantic de 1884 à 1886 et de 1890 à 1892. Le poste de député lui permet d'avoir des contacts à l'Assemblée législative de Québec. Il peut ainsi vérifier l'intervention gouvernementale dans l'industrie de l'amiante et d'y intervenir s'il y a lieu. Il peut également protéger les intérêts des propriétaires de l'industrie de l'amiante (dont la plupart sont des Canadiens à cette époque) face à la taxe de 3% sur la production minière que veut imposer le projet de loi du gouvernement Mercier⁶.

En 1890, Andrew Stuart Sr est l'un des cofondateurs de la Quebec Mining Association « dont le but est de veiller à la protection et à la prospérité des compagnies minières de la province et du pays »⁷

Une compagnie prospère (1885-1930)

En 1885, la compagnie Johnson emploie 100 mineurs. En 1886, elle produit déjà 475 tonnes d'amiante.⁸ Vers 1894, les techniques minières utilisées sont bien rudimentaires; par exemple, « la pierre d'amiante est séchée en l'étalant tout simplement sur le plancher de bois du moulin de la compagnie Johnson et en la soumettant pendant un certain temps à un courant d'air. Cette façon de procéder sera remplacé par des séchoirs horizontaux rotatifs plus efficaces ».⁹

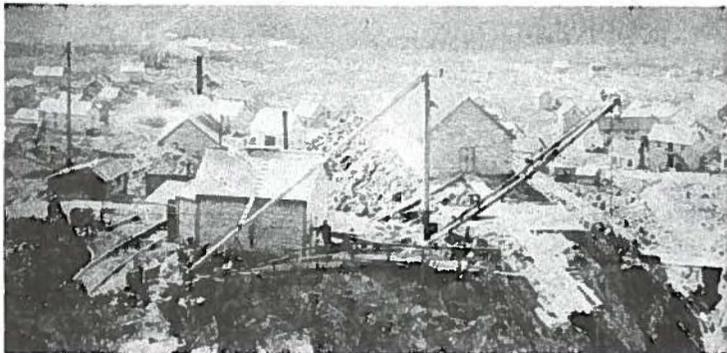
⁶ Collectif, Thetford Mines à ciel ouvert, 1992, p. 94

⁷ Idem 5, p. 58

⁸ Idem 5, p. 42 et 46

⁹ Idem 5, p. 65

En 1906, la Johnson's Asbestos est parmi les quatre principales compagnies en opération à Thetford Mines. Les deux moulins produisent 300 tonnes par jour et 200 hommes y travaillent. Elle est l'une des plus productives du district et son amiante a la réputation d'être d'excellente qualité.¹⁰



Mine Johnson vers 1890, Treuil à manège près du puits. Source : SAHRA - Collection Clément Fortier

D'après le rapport des opérations minières du Québec de 1909, la Johnson's Asbestos engageaient 175 travailleurs à sa carrière de Thetford Mines, puis à 225 en 1914. La Johnson's Asbestos Co. ne profite pas de la prospérité occasionnée par la première guerre mondiale car elle doit réduire la semaine de travail à trois jours par semaine et ses mineurs doivent se partager entre la préparation de la pierre au puits et le traitement à l'atelier quand les réserves sont suffisantes. Vers 1920, il y a un nouveau ralentissement économique en Europe qui entraîne une baisse des commandes. Les entrepôts sont pleins et la Johnson's est astreinte à fermer sa mine de Thetford Mines pendant quelques mois. En 1928, la compagnie construit un nouveau moulin d'une capacité de 4000 tonnes par jour, et en 1930, 300 hommes travaillaient à cette mine.¹¹

En 1930, la compagnie est l'une des employeurs les plus importants de Thetford Mines puisqu'elle fournit du travail à 300 personnes. La Johnson's Asbestos Ltd

poursuit avec succès ses exploitations à ciel ouvert et souterraines. Malgré la concurrence entre les compagnies, les Johnson ont toujours la réputation de bien s'entendre avec les gens. « Afin de dédommager la compagnie Bell Asbestos Mines Ltd pour la perte de minerai résultant des affaissements provoqués par les opérations minières de la compagnie Johnson, le long de la limite sud de la propriété Bell, la dite compagnie céda en 1948, à la compagnie Bell Asbestos Mines Ltd, la propriété d'une partie de son massif de minerai, mesurant approximativement trois cent vingt pieds sur vingt-trois. Ce terrain est enregistré comme étant le lot numéro 511-97. »¹²

Ayant fait l'acquisition du lot 29 dans le rang B du canton de Coleraine, situé au sud-ouest de la mine Union, la Johnson's Asbestos Company, débute ses opérations près de Black Lake en 1894. En 1906, la mine Mégantic produit déjà 250 tonnes de minerai par jour. Au cours des années 1910, elle emploie 225 travailleurs alors que ce chiffre baisse à 200 en 1914.¹³ Des travailleurs désireux de s'approcher de leur lieu de travail s'installent avec leurs familles, à flanc de montagne à l'est du puits d'extraction pour former un nouveau quartier résidentiel « le village Johnson ».



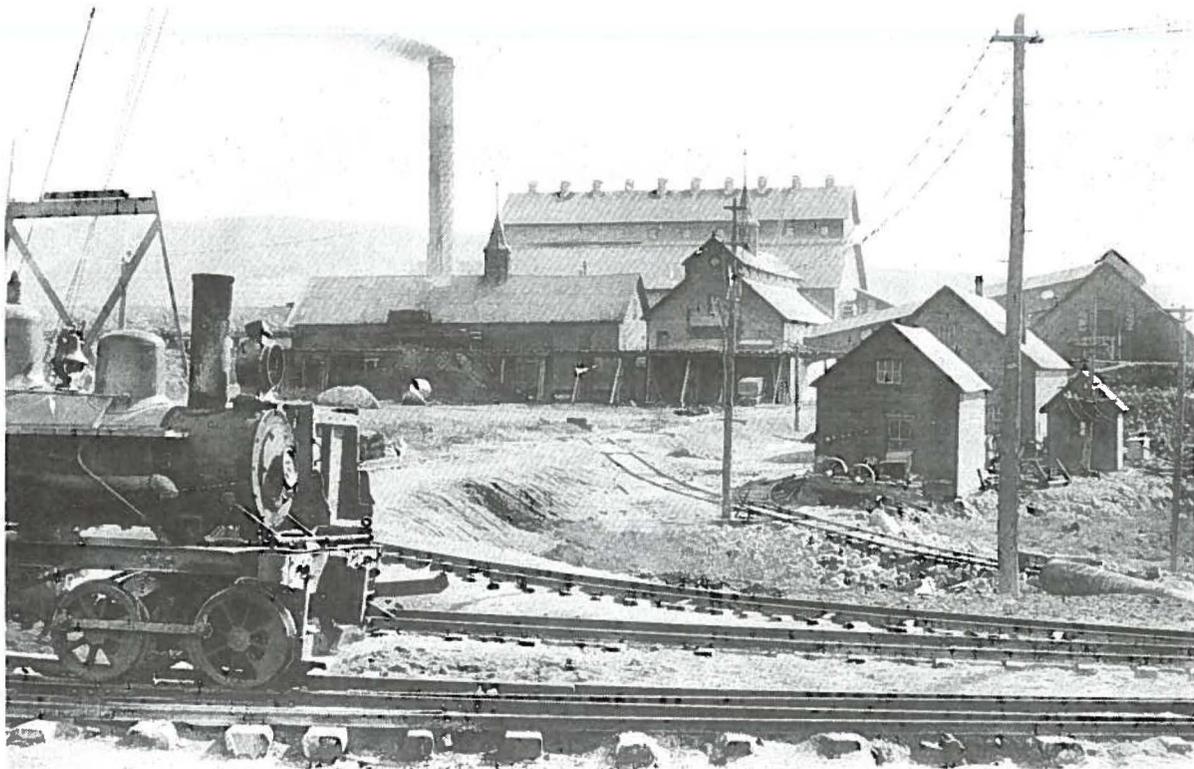
Andrew Stuart Johnson (1900-1968)
Source : SAHRA- Fonds Les Célébrations de Thetford Mines 1992.

¹⁰ Idem 5, p. 71

¹¹ Lucien Gouin et Ghislaine Morin, *Au-delà de l'amiante 1878-1962*, p. 12

¹² Smith, George W, *Bell Asbestos Mines LTD 1878-1967*, p. 13

¹³ Idem 5, p. 14



Moulin de la mine Johnson à Thetford Mines, vers 1900. Source : SAHRA – Fonds George Washington Smith

En 1909, « neuf derricks étaient en opération pour évacuer le minerai et les autres déblais. Deux moulins traitaient le minerai, le plus ancien avec 200 tonnes par jour et le second avec 500 tonnes par jour. Andrew Stuart Johnson Sr en assurait la direction. »¹⁴

En 1930, 200 mineurs travaillent à la mine Mégantic. Après la deuxième guerre, la prospérité économique favorise la vente de l'amiante sur le marché international. « En 1951, la compagnie Johnson bâtit un nouveau moulin d'une capacité de 4000 tonnes par jour et ferme son premier moulin. »¹⁵

Expansion minière et relocalisation (1950-1960)

Les compagnies Asbestos Corporation Limited, Johnson's Ltd et Bell Asbestos Ltd, concluent un accord concernant le déménagement d'une

centaine d'installations de surface empêchant le progrès des opérations minières des trois compagnies concernées qui fondent la nouvelle association « Relocations Limited » le 16 juillet 1953. La compagnie Johnson accepte de défrayer 13% des coûts de réinstallation. Le nouveau centre domiciliaire est situé sur un terrain fourni par la compagnie et porte le nom de Parc Johnson. »¹⁶

Le Johnson's store

En plus d'être propriétaire d'une mine florissante, Andrew Stuart exploita simultanément son magasin général situé au #9 de la rue Johnson.

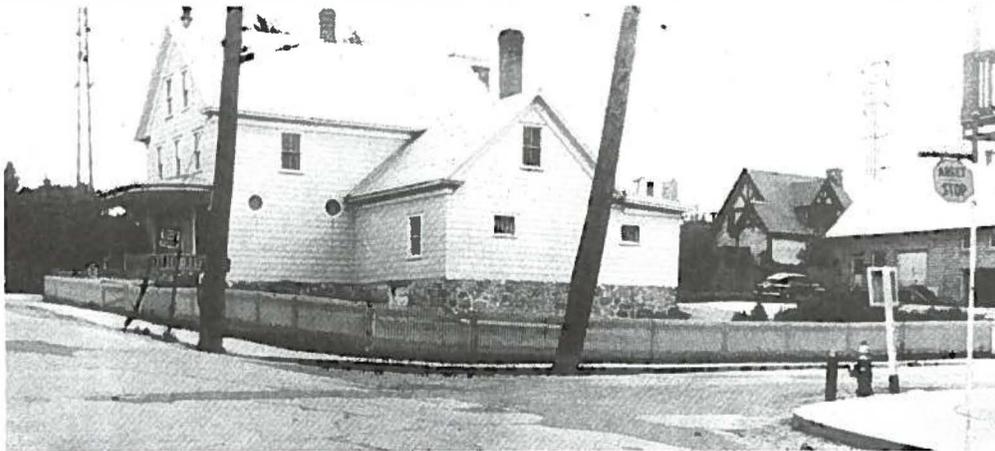
Les patrons incitaient fortement les mineurs et leurs familles à venir acheter à leur magasin. D'ailleurs, des coupons leur étaient remis à cet effet. « Malgré une très grande concurrence entre les compagnies minières, le magasin Johnson fut pendant

¹⁴ Idem 6, p.108

¹⁵ Idem 11, p. 20

¹⁶ Idem 12, p. 13-72-73

Idem 11, p. 19



Magasin situé au #9 rue Johnson Est et angle Mooney, 1947. Source : SAHRA – Collection Galerie de nos ancêtres de l'or blanc (donateur : Irénée Turcotte)

de nombreuses années l'un des fournisseurs assidus de la mine Bell »¹⁷. D'après le témoignage de M. Lawrence Gagné, il y avait une écurie dans la cour arrière du magasin.

Le magasin fut totalement détruit par un incendie en mars 1906. Les pertes furent évaluées à 30,000\$. Les pompiers sous la direction de George Smith, ont réussi à sauver les bâtisses avoisinantes.

Le Johnson's store ferma définitivement ses portes lors de la relocalisation des années 1950 et la bâtisse fut déménagée au nos 611-621 avenue Labbé.

Fin de la Johnson's Asbestos Co. (1964)

En 1964, étant coincée entre les exploitations de la Bell Asbestos Mines et celles de l'Asbestos Corporation Ltd, les administrateurs de la compagnie Johnson n'entrevoit pas d'autres issues que celle de la fusion avec l'Asbestos Corporation Ltd. Pour 12,000,000\$, cette dernière acquiert donc deux mines en opération (Thetford Mines et Black Lake) ainsi que les vastes terrains miniers de la Johnson's Company.

¹⁷ Idem 12, p. 83

La mine Mégantic sera alors appelée British Canadian #2 (BC2).¹⁸

Après cette importante fusion, la plupart des membres de la famille Johnson, quittent peu à peu la région de L'Amiante mais ils demeurent vivants dans la mémoire des gens qui les ont côtoyés de près ou de loin.

Il ne nous reste plus que la rue Johnson et le Andrew Stuart Johnson High School, pour commémorer cette famille qui a marqué l'histoire des mines et de la région de Thetford Mines, en particulier Andrew Stuart Johnson Sr.

Une famille de grands propriétaires fonciers

Selon le livre d'enregistrement des terres colonisées (réalisé par M. Grant) Samuel Johnston Sr occupe le 19 janvier 1832, la moitié nord-est du lot 1, rang 1 du Canton d'Inverness (une terre de 100 acres). Puis la famille Johnson tente d'obtenir d'autres lots de colonisation pour y pratiquer l'agriculture tel que le lot 27 du rang VI du Canton de Thetford sur lequel les frères Johnson commence à exploiter l'amiante dès 1877. La richesse engendrée par l'exploitation minière permet aux

¹⁸ Idem 11, p. 20

membres de cette famille et à leur compagnie, d'acquérir des lots ou des parties de lot dans les Cantons d'Irlande, d'Inverness et d'Halifax.

D'après M. Lawrence Gagné, la compagnie Johnson avait fait construire des petites maisons sur les rues Victoria et Alfred et les louait à ses mineurs.

Année	Lot	Rang	Superficie (acres)	Canton	Acquéreur
1878	25 + 26	10	100	Irlande	Andrew Stuart 1
1884	4	5	100	Irlande	Andrew Stuart 1
1884	6	C	100	Irlande	Samuel James 3
1884	1 + 2	1	100	Inverness	Samuel James 3
1884	4	3	100	Inverness	William James
1884	2	4	100	Inverness	William James
1885	1	3	100	Inverness	William James
1886	10	C	100	Irlande	George Irvine et la Johnson's Co
1886	11	A-B-C-E-I	100	Irlande	George Irvine et la Johnson's Co
1886	2	11	100	Halifax	William James
1892	4	11	100	Halifax	Andrew Stuart 1
1896	13	11	100	Irlande	Andrew Stuart 1
1898	10	11	100	Irlande	Andrew Stuart 1
1902	2 + 5	1	100	Inverness	William James et Samuel James 3
1906	6	C	100	Irlande	William James
1910	6 + 7	12	100	Irlande	Andrew Stuart 1
1927	6 + 7	C	100	Irlande	Andrew Stuart 1 et Andrew Stuart 2

M. Andrew Stuart Johnson 2 est demeuré à Thetford Mines jusqu'à son décès en 1968. Il logeait dans l'une des maisons de la compagnie située sur la rue Hazel où les maisons des principaux cadres (entr'autres MM. McCammon et Robinson...) avaient été relocalisées dans les années 1950. La maison de Mme Pearl Johnson et celle d'Andrew Stuart 2 ont été démolies en 1956. Il ne reste que le garage, lequel fut transporté au 762 de la rue St-Maurice. Aujourd'hui, c'est une

maison unifamiliale complètement rénovée qui a gardé son style original.

Une famille d'ici

La famille d'Andrew Stuart Johnson a d'abord demeuré dans une résidence en blocs de pierres, sise au #2 de la rue Johnson. Le bureau de M. Johnson, directeur général de la compagnie, était situé au #3, de l'autre côté de la rue alors que l'administration de la compagnie était logée au #13, près du Johnson's general store que l'on retrouvait au #9 de la même rue (d'après M. Gagné et le répertoire alphabétique 1913-1914).

Le frère d'Andrew Stuart 2, Samuel John 3 surnommé Jack, avait fait construire sa maison à l'angle des rues Johnson et Ste-Marie en 1929. Il était près du magasin. Il a cédé sa propriété à sa sœur Pearl lorsqu'il a quitté la ville pour aller vivre à Montréal. Il est décédé en 1948 et son corps fut inhumé dans un cimetière de Sherbrooke. Toutes ces bâtisses étaient donc localisées dans le premier noyau d'habitation de Thetford Mines. Les membres de la famille Johnson demeuraient assez près de la mine.

Une générosité légendaire

La famille Johnson, étant à l'aise financièrement grâce à ses exploitations amiantifères, fit maintes fois preuve de générosité pour la ville de Thetford Mines lors de la reconstruction de la troisième église St-John the Divine (angle Alfred et Mooney) et du Andrew Stuart Johnson Memorial High School (rue Mooney sud) au moment de la relocalisation des années 1950. L'aide se présenta sous forme d'un don foncier ou en argent. La famille Johnson a également supporté la paroisse St-Maurice par des dons substantiels avant le grand déménagement des années 1970.

La Johnson's Co. a fréquemment supporté des œuvres de charité et des activités socio-culturelles dans la région de l'Amiante. Entr'autres, elle a souscrit pour un montant de 1000\$ à la construction d'un nouveau kiosque sur la rue St-Hubert de Black Lake en 1954. De plus, elle réparait gratuitement du matériel appartenant à la municipalité de Thetford Mines (témoignage de M. Lawrence Gagné).

La famille Johnson et la « Christ Church »

Faisant partie de l'Église anglicane, des membres de la famille Johnson s'impliquent concrètement et font preuve de générosité lors du projet de construction de la deuxième église anglicane dans la « Lower Ireland ». Ils font le don d'un terrain de 2 acres situé à l'angle du rang 3 et du chemin Craig. Dans le registre d'une assemblée tenue le 6 mai 1852, Samuel John 2, William et Samuel John 3 sont mentionnés parmi les donateurs en argent et en matériaux lors de la campagne de souscription pour la construction de la nouvelle Christ Church. Samuel John 3, William James et Andrew Stuart sont aussi inscrits dans le recensement de la Christ Church effectué en 1888.

Andrew William a fait don d'une plaque apposée à un mur de l'église commémorant le décès de sa mère Mme Agnès Johnson Christie, décédée le 8 et inhumée le 11 novembre 1928. De même qu'un vitrail de l'église fut offert à la mémoire de Mme Agnès Steel, épouse de Samuel John 2 par ses fils Samuel John 3, William James et Andrew Stuart.¹⁹



Andrew Stuart Johnson (1850-1926)
Source : Fortier, Clément, Black Lake Lac
d'amiante 1882-1982, tome 1, p. 32

¹⁹ Mme Angèle Chamberland, animatrice à la Christ Church.

Andrew Stuart Johnson : « un bon paternel »

Les travailleurs n'ont que de bons mots envers Andrew Stuart Johnson. Il gardait les plus âgés au service de la compagnie en les laissant occuper un travail moins astreignant et ce jusqu'à leur pension (65 ans). Si un employé avait un problème et qu'il ne pouvait s'entendre avec le contremaître, il allait rencontrer M. Johnson et la situation était souvent réglée en faveur du mineur. Andrew Stuart traitait ses employés avec respect, justice et bonté. Il arrivait souvent qu'il se rende lui-même porter la traditionnelle dinde du temps des Fêtes au foyer familial de chaque mineur. Plusieurs travailleurs demeuraient dans le quartier Johnson (ancien St-Maurice). La compagnie engageait fréquemment la parenté, c'est-à-dire le père, le fils, le frère... C'est avec nostalgie que les anciens mineurs parlent du bon temps qu'ils ont vécu dans leur milieu de travail.²⁰

Témoignages des employés (es) auprès de la famille d'A. S. Johnson

La cuisinière: Thérèse Bertrand

Reconnue pour ses talents de cuisinière et recommandée par des amies de Mme Johnson, Thérèse Bertrand, alors âgée de 26 ans, fut engagée en 1946. Les conditions de travail y sont intéressantes car Thérèse y est logée, nourrie et l'uniforme est fourni. Elle gagne un salaire de 45\$ par mois. En plus d'être cuisinière, elle prépare la liste d'épicerie et s'occupe de l'entretien de la cuisine. L'atmosphère de travail y est agréable et détendu.

Chaque employé a une tâche définie à accomplir. Thérèse est attirée à la cuisine, Annette Chauvette est la bonne d'enfants, Yvonne Ainsley s'occupe de

²⁰ Témoignage d'anciens mineurs de la Johnson's Asbestos Co.

l'entretien des vêtements et du ménage de la maison; Lorenzo Bédard est jardinier, Maurice Lavallée voit à l'entretien extérieur de la propriété, M. Marois est chauffeur et il aide aux autres selon les besoins. L'entraide est fréquente entre les employés. Il faut mentionner que les engagées ont chacune leur chambre au troisième étage de la maison.

Mme Thérèse Bertrand Hamel n'a que de bons souvenirs de l'année travaillée chez cette famille. Elle a rapidement oublié la peur ressentie lorsque deux gros chiens aboyaient près de la clôture au moment où elle marchait sur le trottoir en face de la propriété des Johnson pour se rendre à l'École Modèle.

Les liens se créent facilement puisque les membres de la famille mènent une vie simple et tranquille. Ils parlent bien le français. Les réceptions mondaines sont rares. Pour le temps des Fêtes, les employés décorent le salon et ornent de multiples lumières quelques sapins de la propriété. Les Johnson passent leur vacance d'été en famille à Murray Bay, dans le Maine. Il arrive aussi à l'occasion que les parents partent seuls en vacances et cela au moins une fois par an. D'ailleurs, c'est durant l'une de ces sorties qu'un incident s'est produit. Pendant que Thérèse est allée chercher quelque chose oubliée dans sa chambre, située au dernier étage de la maison, James, le cadet espiègle de la famille, en profite pour aller s'amuser avec la laveuse. « Il arriva ce qu'il devait arriver » James s'est passé le bras dans le tordeur. Il crie, il pleure, il appelle Annette à son secours... enfin l'histoire se termine bien.

Thérèse profitait de belles soirées estivales pour jouer de l'accordéon dans les jardins alors que les enfants s'en donnaient à cœur joie. Finalement, Mme Thérèse Bertrand-Hamel est bien contente d'avoir travaillé chez la famille d'Andrew Stuart 2 Johnson.

Le jardinier: Lorenzo Bédard

Mme Estelle Dubois, épouse de feu M. Lorenzo Bédard, raconte que son mari travaillait à l'entretien extérieur de la propriété durant les années 1940. Il trouvait que M. Johnson était un homme gêné et que son épouse était très généreuse. Mme Dubois se souvient que leur fille Margaret Ann souffrait d'une maladie des os et que ses parents l'ont envoyée vivre en Arizona où le climat était plus chaud et plus sec qu'ici. Leur enfant est décédé le 01/03/1945 à l'âge de 13 ans.

Lors de la grève de l'amiante en 1949, un gréviste a lancé un explosif sur la propriété des Johnson occasionnant des bris dans la cour et fracassant quelques vitres de la maison. C'est M. Bédard qui a réparé les dégâts. C'est lui qui s'occupait des jardins. Il lui arrivait à l'occasion de promener les enfants en voiture tiré par le poney. M. Bédard appréciait beaucoup la famille Johnson qui était pour lui les patrons d'une bonté exemplaire. Mme Dubois en garde elle aussi de bons souvenirs.

Le chauffeur: Lawrence Gagné (77 ans)

Lawrence Gagné, d'abord employé comme mineur, devient chauffeur pour Mme Pearl Johnson (sœur d'Andrew Stuart), de 1947 à 1955, année où elle est décédée à l'âge de 58 ans. Puis, il fut chauffeur pour Andrew Stuart 2, de 1955 à 1968, année où ce dernier est décédé à son tour, à l'âge de 69 ans. D'après M. Gagné, Andrew Stuart détenait encore des parts dans la « General Dynamic Society » mère de l'Asbestos Corporation.

M. Gagné n'a que de bons mots envers la famille Johnson. Il est même devenu un ami fidèle d'Andrew Stuart qui était un homme bienveillant envers ses employés et même tolérant envers ceux qui flânaient ou qui dormaient sur la job. Il paraît qu'il aurait même réengagé le gréviste qui avait lancé un explosif sur sa propriété. M. Gagné dit que certains

mineurs malveillants dessinaient des graffitis sur les voitures de la famille. Il désapprouve ces gestes malveillants.

À partir de 1946, année de l'ouverture de la Clinique Industrielle de Thetford Mines, dirigé par le Dr Paul Cartier, les mineurs devaient passer un examen pulmonaire afin de suivre de plus près les cas d'amiantose. La compagnie Johnson n'engageait plus les personnes atteintes de tuberculose. Durant les années 1950, année de prospérité, la compagnie Jonson aurait employait de 600 à 700 travailleurs.

Les mineurs ayant 50 années de service recevaient une montre en or. À l'occasion des Fêtes, les familles Johnson offraient des paniers de Noël aux familles des mineurs, aux paroissiens du quartier Johnson et aux pauvres. C'était des employés qui allaient livrer aux maisons ces cadeaux de Noël tant appréciés. M. Gagné, était parmi les employés proches de la famille Johnson et recevait en plus, un mois de salaire remis en chèque ou en argent. La Johnson's Co. traite bien ses travailleurs.

125^e anniversaire de la découverte de l'amiante *Fiers de notre histoire minière*

Programmation

Lundi 21 mai :

Ballade en train au cœur de la région de L'Amiante avec le train touristique de Chaudière-Appalaches, interprétation historique par le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines.

Dimanche 3 juin :

Exposition de voitures sport et antiques au centre-villes. Organisé par Héritage centre-ville Thetford Mines.

Samedi 30 juin :

Projection en plein air de films d'archives de la Société des archives historiques de la région de L'Amiante (SAHRA). L'activité se déroulera sur le silo de la Coopérative agricole de Thetford Mines ou, en cas de pluie, à la salle Dussault de l'école Polyvalente. Une animation musicale du Stage band Sol Mineur est également prévue avant la diffusion du film.

Dimanche 5 août :

Venez revivre les beaux jours des kiosques musicaux avec le Stage band Sol Mineur qui offrira une prestation aux Jardins St-Alphonse.

Dimanche 2 septembre :

Parade de véhicules et de machinerie utilisés pour l'exploitation minière dans les rues de Thetford Mines.

Samedi 6 octobre :

Messe d'époque, en hommage aux mineurs, célébrée à l'église St-Alphonse et clôture de l'événement.

Plusieurs autres activités prévues...

-À partir du 22 juin : 25^e anniversaire du Musée (exhibit dans le hall du Musée qui retracera l'évolution de leur 25 ans d'existence. Il proposera également une animation avec des personnages ayant marqué l'histoire de la découverte de l'amiante)

-22 juin : lancement du Bercail de la Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines.

-Entre le 8 et le 28 septembre : exposition de livres, de photographies et d'objets reliés à l'amiante, à la Bibliothèque collégiale et municipale de Thetford Mines en collaboration avec la SAHRA.

Il y a des milliers d'années une ressource naturelle aux qualités exceptionnelles s'est formée dans le sous-sol terrestre de divers continents. Il s'agit d'une « pierre magique » communément appelée aussi « pierre à coton ». La fibre d'amiante est un minéral indestructible, résistant à la chaleur, au feu, à la pression, à la friction, aux agents chimiques... Cette richesse mérite d'être exploitée puisque nous pouvons en tirer différents usages et l'inclure dans divers produits utiles pour l'humanité. La fibre chrysotile se trouve en abondance dans le sous-sol de certains Cantons de l'Est : Shipton, Coleraine, Irlande, Thetford, Broughton... L'Histoire de cette région située sur le plateau des Appalaches est profondément marquée par celle des mines d'amiante.

Avant 1876 au Québec

Déjà connue et exploitée pour ses qualités indéniables et pour divers usages et ce depuis l'Antiquité, la présence de l'amiante dans les Cantons de l'Est est signalée pour la première fois par le géologue Logan en 1847.¹

C'est en 1860 que débute la première exploitation d'amiante au Québec, plus précisément sur les bords de la rivière des Plantes, entre St-François (Beauceville) et St-Joseph-de-Beauce. Les recherches prouvent qu'il y a de l'asbeste jusqu'aux frontières américaines. Cette fibre minérale est exploitée près des rivières de la Beauce, en particulier la rivière Gilbert de 1860 à 1865, « Les blocs d'amiante polis servaient pour la décoration intérieure des maisons et ils étaient vendus surtout au Vermont (USA), sous le nom de « Verde Antique marbre »². Ces gisements furent abandonnés car ils étaient trop faibles pour une exploitation rentable.

1 Fortier, Clément tome 1, p. 31

2 Idem 1, p. 32

Un groupe d'hommes d'affaires de Londres s'intéressent de plus en plus à l'extraction amiantifère. L'industrie manufacturière anglaise débute sa production à base d'amiante en 1871 « The Patent Asbestos Manufacturing Co. ». Elle est l'une des compagnies qui se fusionneront en 1880 pour fonder la « United Asbestos Co. » qui offrira en 1883, la première peinture à base d'amiante et bien sûr à l'épreuve du feu. Quelques années plus tard, elle « s'assurera un approvisionnement régulier en minéral en faisant l'acquisition de gisements miniers à Black Lake ».³

Découverte de l'amiante en 1876

L'aventure de la « pierre à coton » dans les Cantons de l'Est débute en juillet 1876, sur le lot 27 (lot de colonisation déjà accordé à M. Robert Grant Ward par la Couronne), du rang V du canton de Thetford, lorsque quelques hommes travaillant au champ ou cueillant quelques petits fruits sauvages, découvrent à fleur de sol, une pierre verdâtre de laquelle ils peuvent détacher facilement une fibre soyeuse et ce avec le bout des ongles.

D'après une lettre de M. Joseph Gilbert, témoin de l'événement, envoyée à l'Action catholique en 1955, il y est fait mention que MM. Joseph Roy, Onésime Gilbert (père de Joseph), Gédéon Gilbert (frère de Joseph) et Joseph Fecteau se trouvaient sur les lieux lors de la découverte. Il y attribue même la « trouvaille » de la veine à son père. Ces hommes intrigués par ce minéral en ont apporté quelques échantillons.

Lors d'une visite d'affaires au domicile de M. Joseph Fecteau, M. Ward reçut des échantillons de cette pierre, de la part de son client. Ce dernier envoit analyser

3 Idem 1, p. 32

Les opérations minières en 1906

Nom	Date	Localisation	
The Johnson's Co.	1878	Lot 27, rang 6, canton de Thetford	T.M.
Bell Asbestos	1878	Lot 27 A, rang 5, canton de Thetford	T.M.
King Asbestos Mines Co.	1879	Lot 26, rangs 5 et 6, canton de Thetford	T.M.
The Beaver Asbestos Co.	1890?	Lots 31-32, rang C, canton de Coleraine	T.M.
The Union Asbestos Co.	1894	Lots 27 et 28, rang B, canton de Coleraine	B.L.
The Johnson's Asbestos Co.	1894	Lot 29, rang B, canton de Coleraine	B.L.
The Glasgow and Montreal Asbestos Co.	1891	Rang B, canton de Coleraine	B.L.
The Manhattan Asbestos Co.	1901	Bloc A, canton de Coleraine	B.L.
The Standard Asbestos Co. (Dominion)	1901-1909	À l'est de la Manhattan, canton de Coleraine	B.L.
The American Asbestos Co. (British Canadian en 1908)	1903	Lot 32, rangs A et B, canton de Coleraine	B.L.
The Syracuse Asbestos Co.	1906	Lots 27-28-29, rang A canton de Coleraine	B.L.
Asbestos Mining and Manufacturing Co.	-----	Lot 25, rang 3, canton de Wolfe	St-Julien
The Quebec Asbestos Co.	-----	Lot 13, rang 8, canton de Broughton	East B.
The Boston Asbestos Co.	1907	Lot 13, rang 5, canton de Broughton	East.B.
The Asbestos and Asbestic Co. (prop. M. Jeffrey), opéré Danville Asbestos and Slate Co.	1881	Lots 8 et 9, rang 3, canton Shipton	Shipton

3000 employés, 3500 tonnes par jour
 Prix : 20\$ à 200\$ la tonne

l'échantillon à l'Université Laval de Québec mais n'obtient pas de réponse satisfaisante. Puis, il décide d'expédier quelques échantillons à Boston où l'étude s'avère concluante. L'exploitation de l'amiante peut enfin être rentable. M. Ward s'empresse d'obtenir ses droits miniers. Un monument à la mémoire de M. Joseph Fecteau a été installé en face de l'hôtel de ville de Thetford Mines.

Multiplication des opérations minières (1878-1925)

D'abord agro-forestier, notre coin de pays devient rapidement une région minière. L'amiante étant reconnu pour sa valeur commerciale intéressante, attire les spéculateurs dans les Cantons de Thetford, d'Irlande, de Coleraine, de Broughton et de Shipton. C'est l'époque de la ruée vers l'or blanc. « La première loi des Mines, promulguée en 1880, rend la Couronne propriétaire des substances minérales contenues dans le sous-sol mais ne

s'applique qu'aux territoires non occupés en 1880 ».⁴ L'obtention des droits indique officiellement le début des opérations. Il faut mentionner que ce sont surtout des gens d'affaires des Cantons de l'Est qui furent les premiers intéressés à l'exploitation de l'amiante. Les puits à ciel ouvert se multiplient rapidement entre Coleraine et East Broughton. La plupart d'entre elles sont d'abord dirigées par des individus, puis par des compagnies de Londres et plus particulièrement des Etats-Unis.

Expansion minière (1945-1970)

La prospérité économique d'après-guerre favorise la production de l'amiante. Nos exploitations amiantifères ne suffisent plus à la forte demande. Certaines mines construisent de nouveaux moulins : la Johnson's Co. à Black Lake en 1947 et la Beaver de l'Asbestos Corporation Ltd à Thetford Mines en 1958-1959. En plus des agrandissements des opérations déjà existantes, de nouvelles mines font leur

⁴ Fortier, Clément, tome 1, p. 193.

apparition : la Flinkote (1946-1971) à Pontbriand, la Normandie (1955-1977) la Carey Canadian située entre East Broughton et Tring Jonction (1958-1986) le moulin arrêtera sa production en 1986, la Nationale (1958-1985) et la Lake Asbestos of Quebec Ltd (1958 ---) à Black Lake, filiale de l'Asarco.

La mine d'Asbestos Hill à Putunik en Ungava débute ses opérations en 1970. Elle est acquise en 1964 et exploitée par la Hudson Strait Asbestos Ltd, une filiale de l'Asbestos Corporation Ltd qui fera traiter l'amiante brut dans son nouvel atelier de Nordenham en Allemagne de l'Ouest, à partir de 1972. Ce moulin produit 72000 tonnes en 1978, Asbestos Hill cessera sa production en 1983. L'industrie de l'or blanc vient de vivre ses meilleures années.

Les principales fusions (1886-1964)

Face à la concurrence internationale et à celle des compagnies plus puissantes, aux difficultés occasionnées par les récessions économiques ou coincées entre les opérations plus imposantes, certaines exploitations minières se voient dans l'obligation de fermer leurs chantiers ou de s'allier aux sociétés dominantes.

Dès 1886, les compagnies Irvin and Hopper, Dominion Asbestos, Standard Asbestos et d'autres petits exploitants de Black Lake s'unissent pour fonder « l'Anglo Canadian Asbestos Co. » qui deviendra la British Canadian Asbestos (1908-1909). L'année 1909 est marquée par deux fusions importantes : Union Asbestos Mines, Imperial Asbestos Co., Dominion Chrome, Black Lake Asbestos and Chrome Co. Southwalk, forment la « Black Lake Consolidated Asbestos Co. 1909-1912 », afin de rentabiliser et d'améliorer le rendement de leurs exploitations. Cette compagnie devient la Black Lake Asbestos and Chrome Co. Ltd de 1912 à 1925. Les mines King (1878-1909), Beaver (1890-1912), Fraser (Scottish Canadian) la Bennett-Martin (1918-1923), s'unissent à la

Les opérations minières en 1930

Asbestos Corporation

- King : Lot 26 , rang 5, canton de Thetford
- Beaver : Lot 28, rang 6, canton de Thetford et lots 31-32, rang C, canton de Coleraine
- Consolidated : puits de la Jacob et de la Federal exploités par la Beaver
- British Canadian : Lot 28, rang 6, lot 26, rang 7, canton d'Irlande, lots 26-27-28, rang B, lot 27, rang A, canton de Coleraine
- Maple Leaf : (ancienne mine Reed), lots 28-29, rang A, canton de Coleraine
- Vimy Ridge : lots 24-25, rang 3, canton d'Irlande
- Mine Asbestos à East Broughton (autrefois Boston Asbestos Co.)
- Carrières Belmina : lot 23, rang 1, lots 23-24, rang 2, canton de Wolfe, chemin St-Julien
- Mine Pennington : lots 16-17, rang 4, canton de Thetford , Robertson
- Mine Kitchener : lot 2 B, rang 5, canton de Thetford , Robertson
- Mine Federal : lots 9 à 14, rang 5, canton de Thetford, Robertson
- Mine Black Lake Consolidated : (Crabtree) lots 27-28, rang B, canton de Coleraine
- Mine Asbestos Fibre : voisine de la précédente
- Mine Broughton : lot 13, rang 8 canton de Broughton

Bell Asbestos Mine inc. Lot 27, rang 5, canton de Thetford

Johnson's Co. Lot 27, rang 6, canton de Thetford et lot 27, rang B, canton de Coleraine

Quebec asbestos Co. Limited Lot 13, des rangs 8 et 9, canton de Broughton

Canadian Johns Manville Co. Asbestos

Nicolet Asbestos Co. canton de Tingwick

3500 hommes, 20696 tonnes par jour
Prix moyen : 647\$ la tonne

British Canadian (1908-1909), la Dominion (1906-1909) et la Standard (1901-1909) de Black Lake fondant ainsi l'Amalgamated Asbestos Co. dirigée par des représentants de groupes financiers puissants. Cette compagnie devient en 1912 l'Asbestos

Corporation of Canada Ltd qui fournit 70% de la production mondiale. Elle est déjà l'une des plus puissantes compagnies d'amiante au monde.

À East Broughton, les mines Ling Asbestos Co., Frontenac Asbestos Co., Eastern Townships Co., Mine Anger, se groupent pour créer la Quebec Asbestos Co., contrôlée par Philippe Carey de 1917 à 1924. En même temps que sa création en 1924, l'Asbestos Corporation Ltd acquiert les propriétés de l'Asbestos Corporation of Canada Ltd et les mines de Black Lake Consolidated, Maple Leaf, Pennington de Robertsonville, Thetford Vimy Ltd, Jacob (Thetford Mines). Sa charte date de 1927. Suite à la concentration des exploitations minières de 1909 et 1926, le nombre des mines et des producteurs d'amiante inscrits sur la liste de 1926-1950 a diminué par rapport à celui des années 1876-1925.

La dernière fusion importante a lieu en 1964 lorsque la Johnson's Co. devient propriété de l'Asbestos Corporation Ltd. Cette concentration de l'industrie de l'amiante occasionne souvent des pertes d'emplois mais elle favorise aussi la mécanisation et la croissance des exploitations minières. En plus, elle accroît la compétition commerciale au niveau international.

Les hauts et les bas de l'amiante

Les années de prospérité et de récession ont alterné dans le domaine de l'amiante. Plusieurs facteurs ont fortement influencé la production, les emplois et les salaires : la loi de l'offre et de la demande; les exportations vers les Etats-Unis; les pays d'Europe de l'Ouest et le Japon...; les concentrations de la production; la concurrence étrangère surtout pour la fibre longue à partir des années 1920 (de l'URSS, de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud); l'absence de produits variés à base d'amiante; le manque d'investissement dans sa transformation de la part des producteurs; la trop grande dépendance des

secteurs industriels de l'auto, de la construction, du textile...; la mécanisation et les techniques nouvelles sont tous des éléments qui vont faire fluctuer la production amiantifère et ses prix. À cela s'ajoutent les principales conjonctures internationales du 20^e siècle, telles la grande crise économique des années 1930 qui a eu un effet négatif et les deux guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945) qui ont eu un effet positif. La région de l'Amiante n'a donc aucun pouvoir sur les orientations économiques internationales. Les cartels ont le monopole et l'industrie de la « pierre à Coton » est à leur merci...

En 1885, l'amiante est devenu l'industrie minière la plus importante du Québec avec une production de 1400 tonnes de brut vendues selon le grade entre 10\$ et 80\$ la tonne. Elle employait 350 mineurs et sept carrières étaient en activité dans la région de Thetford Mines. En 1886, la production atteint 2000 tonnes.

De 1891 à 1899, l'usage restreint de la fibre chrysotile et surtout la fusion des grands manufacturiers américains de produits d'amiante vont provoquer une baisse marquée de la production et forcer les producteurs miniers à accumuler des stocks dans leurs entrepôts.

À partir de 1896, la situation commence à se redresser. En 1910-1911, il y a une reprise importante de la demande. Les mines fonctionnent à pleine capacité et d'autres sont réouvertes. Elles cherchent des employés et engagent même des femmes et des jeunes de 14 ans dans leurs ateliers de triage. C'est aussi une période de construction de moulins dotés d'équipement plus moderne. La fibre courte appelée asbestic prend de plus en plus de la valeur sur le marché.

Après la première guerre mondiale 1914-1918, 90% du marché américain absorbe nos ventes. Les années 1922 à 1924 sont caractérisées par un ralentissement économique. La période de

1922 à 1924 va plutôt être stable au niveau de la production et de la valeur. De 1925 à 1929, l'industrie de l'amiante jouit d'une reprise de la demande sur les marchés américains et européens. De 1929 à 1936, lors de la grande crise économique, certaines mines doivent fermer leurs portes. C'est le cas de la Beaver et de la British Canadian. De nombreux chômeurs se retrouvent sur le secours direct. Certains quittent la ville et retournent vivre à la campagne.

En 1936, la réouverture des mines attire à nouveau plusieurs mines dans la région. La guerre de 1939-1945 entraîne une augmentation subite des commandes pour la fibre courte. Mais « le gouvernement fédéral impose des restrictions à l'exploitation de cette fibre stratégique pour l'industrie militaire en temps de guerre, la font plutôt s'accumuler dans les entrepôts... laissant planer sur les mineurs la menace de mise à pied »⁵.

En 1946, six ateliers seulement étaient en opération. Les acheteurs deviennent de plus en plus exigeants face à la qualité de la fibre. La mécanisation permet aussi une production plus élevée et à moindre coût. Plusieurs petits exploitants doivent déclarer faillite ou fusionner avec les sociétés plus importantes. À tour de rôle, les exploitations minières encore ouvertes se voient obligées de diminuer ou / et de cesser temporairement leurs opérations (surtout durant l'hiver). Plusieurs mineurs se retrouvent ainsi sans emploi. Par la suite, le marché reprend son cours normal.

En 1953, la production ne répond plus à la demande internationale. L'ère de la consommation est en plein essor en Europe, c'est la période de reconstruction d'après-guerre. Les besoins des pays en voie de développement font augmenter nos ventes. Il faut agrandir, mécaniser, moderniser les installations minières et ouvrir de nouvelles exploitations.

En 1978, le Lac d'Amiante devient le deuxième producteur d'amiante du monde occidental. L'année suivante, l'industrie de l'amiante est au quatrième rang de tous les exportateurs du Québec pour une valeur de 532,9 M\$ et employait 6985 travailleurs. Signalons, que durant la période des années 1950 à 1980, le Canada fournit 70% de la production mondiale. Les États-Unis (45%) le Japon (7 à 10%), l'Allemagne de l'Ouest (7%), la France (5%). L'Amérique du Sud et l'Australie sont les principaux clients.

Un développement urbain chambardé **(1936 – 1973)**

Le visage urbain de la région de l'Amiante est bien particulier. Il est parsemé de puits à ciel ouvert et de haldes de résidus et cela prend de l'espace. Au début des exploitations, les travailleurs installaient souvent leurs familles à proximité des mines. L'expansion minière va amener des relocalisations importantes surtout à partir des années 1950. Asbestos, Black Lake et Thetford Mines sont les municipalités les plus touchées par ces chambardements urbains.

Dès 1938, l'expansion minière à Black Lake s'oriente vers le village Hopper. La plupart des maisons sont démolies sauf deux d'entre elles : la résidence de M. Parent est déménagée et celle de M. Dodier achetée par M. Cyr, est remontée par panneaux à l'angle des rues St-Georges et Bolduc de Black Lake. En 1939, les derniers résidents quittent l'endroit marquant ainsi la fin du village Hopper. Pour réaliser les projets d'expansion de ses puits d'extraction, l'Asbestos Corporation Ltd a l'intention de fermer la rue St-Patrick (surnommée rue American) à Black Lake. Une douzaine de maisons doivent être déménagées dans les plus brefs délais. La municipalité doit donc procéder au prolongement de la rue St-Joseph vers le nord-est afin de relocaliser ces résidences en 1952 sur des terrains de la compagnie.

⁵ Fortier, Clément, tome 1 p. 139



Vue aérienne de l'ancien St-Maurice

Source : SAHRA - Fonds Société Asbestos Limitée (Photographic Surveys Quebec Limited)

Au début des années 1950, les compagnies Asbestos Corporation Ltd, Johnson's Co. Ltd et Bell Asbestos Mines Ltd, prévoient agrandir leurs opérations minières. Ces compagnies utilisent la méthode d'extraction souterraine par blocs qui risque de provoquer des affaissements de terrain. Donc, il faut créer une zone de sécurité en déménageant ou en démolissant une certaine d'installations de surface telles « le chemin de fer du Québec Central, la route #1, certaines rues de la ville, les lignes électriques et téléphoniques, les services d'aqueduc et d'égouts... de même que les édifices commerciaux »⁶ et les maisons des particuliers. En 1953, elles créent la nouvelle association la Relocation Ltd qui est responsable de l'exécution des travaux. Les coûts sont répartis entre les trois compagnies proportionnellement à leurs bénéfices futurs. Le premier noyau d'habitations à Thetford Mines disparaît lors de ce dérangement.

Suite à la fusion de la Johnson's Co. à l'Asbestos Corporation Ltd en 1964, les maisons du village de Crabtree sont relocalisées dans les rues situées près du centre culturel de Black Lake.

En 1968 c'est au tour de la ville d'Asbestos de procéder à la relocalisation des maisons sises en bordure de la mine Johns Manville parce qu'il y a un danger de glissement de terrain près du puits.

Le dernier grand bouleversement urbain se déroule de 1965 à 1973 à Thetford Mines. Par ce grand dérangement, plusieurs maisons du quartier St-Maurice sont démolies ou relocalisées près du Collège de la région de l'Amiante entre les rues St-Alphonse, le chemin des Bois-Francis, le boul. Lemay et le boul. Smith. Le quartier Mitchell se retrouve isolé au sud de la ville.

⁶ Bell Asbestos Mines, p. 13

Du pic et de la pelle à la mécanisation

« Les premières exploitations minières sont des puits peu profonds où tout le travail est exécuté à bras d'hommes avec comme seuls outils des masses, des fleurets, des coins, pics, des chaînes... et des cribles manuels »⁷. Le seul explosif disponible est la poudre noire qui fut remplacée par la dynamite vers 1880. Le triage se faisait dans le puits. Le minerai et les stériles sont transportés à l'aide de brouettes, de traîneaux ou de charriots à bascule tirés par des hommes ou par des chevaux pour être déversés tout près des puits. « Ce qui impliquait pour l'avenir un véritable encombrement autour des mines »⁸.

De plus, une énorme quantité de fibres courtes étaient perdues à travers les résidus miniers. Il y a donc un manque de planification, d'argent et d'outillage au début des opérations amiantifères. En 1878, « le minerai était acheminé à dos de cheval ou en « quatre roues » tirés par des chevaux jusqu'au chemin de fer le plus près, soit à Ste-Julie de Sommerset. Un traîneau tiré par des bœufs »⁹ ou des chevaux étaient utilisés durant l'hiver.

L'arrivée de la voie ferrée du Quebec Central en 1879 entre Sherbrooke et Thetford Mines et, en 1882, il rejoignait celui de Lévis-Kennebec à Vallée-Jonction, accélérant ainsi l'expédition de l'amiante vers différents centres portuaires (Montréal, Boston, Lévis...).

À partir des années 1890, il faut approfondir davantage les excavations minières pour obtenir du minerai. Les treuils à manivelle, puis à manège et à vergue sont utilisés pour hisser le minerai en surface et l'eau de drainage qui s'accumule dans les puits. En 1890, la Bell expérimente les premières foreuses à vapeur. Cependant, les pierres de grosseur moyenne sont

fragmentées à bras d'homme et ce jusqu'en 1910. Les chaudières à vapeur chauffées au bois fournissent l'énergie nécessaire pour actionner les treuils et les foreuses. La pierre encore chargée manuellement exige un plus grand nombre de mineurs. Ils sont tellement en demande qu'ils se permettent même de changer de carrière à leur gré.

L'installation d'une chaudière à vapeur sur une plate-forme tournante et reliée par une courroie au premier wagon-bascule du convoi, permet de remplacer la force humaine et chevaline pour tirer les wagons-bascule à la surface, lesquels circulent sur des rails de bois francs qui seront recouverts d'acier à partir de 1892 dans certaines mines.

Avec l'arrivée des ateliers de sheidage, le traitement du minerai s'exécutait en deux étapes : d'abord les hommes réduisaient les pierres en plus petits formats avec un marteau de 6 à 7 livres, puis l'amiante était séparé de la pierre pour être ensuite classé selon la longueur des fibres : « crude #1, environ un pouce et plus (25 mm), crude #2 un pouce et moins (moins de 25 mm).¹⁰

C'est au cours des années 1890 que l'atelier de traitement mécanisé fait son apparition. Il est équipé de broyeurs, de tables avec tamis, d'élévateurs, de souffleurs... « R. T. Hopper perfectionne le système de tables oscillantes permettant ainsi de produire une fibre de bonne qualité et de récupérer davantage la fibre courte qui était jetée jusque-là aux haldes de résidus »¹¹. Le tamisage se mécanise. En 1894, la Bell Asbestos Mines construit le premier véritable « moulin d'amiante » de la région qui est d'une capacité de 500 tonnes par jour. Il est équipé de « cribles plats à mouvements alternatifs à l'extrémité desquels un aspirateur à capuchon aspirait l'amiante pour le souffler au grenier du moulin où on le récupérait et l'ensachait

7 Fortier, Clément, tome 1 p. 37

8 Bell Asbestos Mines, p. 15

9 idem 7, p. 39

10 idem 7, p. 46

11 idem 7, p. 49

après l'avoir classifié en trois catégories »¹². Le minerai destiné à ce moulin continue d'être asséché naturellement par étalement et exposition au soleil au fond du puits de sorte que l'atelier de traitement doit fermer l'hiver et les jours de pluie. La Bell solutionne ce problème en intercalant entre le broyeur primaire et l'atelier de traitement un premier séchoir à minerai constitué d'un plancher garni de tuyaux chauffés à la vapeur et sur lequel la pierre est déposée. Ces techniques d'assèchement seront améliorées par l'apparition des séchoirs horizontaux rotatifs nettement plus efficaces.¹³

Des travailleurs placés le long des nouveaux convoyeurs de l'atelier, cueillent à la main les pierres réservées au sheidage. La machinerie de ce moulin d'amiante exige de plus en plus d'énergie fournie par la vapeur. À partir de 1900, l'électricité d'abord produite par des génératrices de courant continu actionnées à la vapeur servira à éclairer les ateliers (de traitement et de réparation) et les lieux d'excavation.



Puits de la mine Bell, 1912
Source : SAHRA - Fonds George Washington. Smith

Les puits miniers s'élargissant de plus en plus, il faut donc remplacer les treuils à manège par des grues à câble aérien qui peuvent aller chercher les boîtes ou bennes

plus loin dans les puits pour hisser le minerai en surface et le déverser dans les wagons-bascule. Pour éviter la remontée par un long escalier chancelant après des heures de travail épuisant, les mineurs prennent l'habitude d'emprunter cette voie d'ascension pour sortir du puits mais c'est dangereux.



Mine King, 1933
Source : SAHRA - Fonds Société Asbestos Limitée.

Plus tard, ces grues à câble aérien seront peu à peu remplacées par des locomotives à vapeur, puis par des camions à essence (Linn) munis de roues à l'avant et de chenilles à l'arrière et enfin par des camions diesel durant les années 1950. Ils seront de plus en plus puissants et de plus en plus gros. Les puits en gradins débutent vers 1912 favorisant ainsi la sécurité. L'extraction souterraine par foudroyage (block caving) commence vers 1934.

Toute la machinerie du moulin va se moderniser au fil des ans, surtout à partir des années 1950. La poussière sera pratiquement disparue à l'intérieur des ateliers à la fin de la décennie de 1970 grâce à un système d'aspiration et du filtrage de l'air. Aujourd'hui, les nouvelles techniques dominent dans les moulins et elles fonctionnent à l'électricité et ce depuis 1924.

¹² Smith, George, La famille Smith et les mines d'amiante Bell de 1892 à 1971

¹³ Fortier, Clément, p. 65

Dès 1895, la mine Union de Black Lake amorce l'extraction souterraine par le creusement d'un tunnel sous le mont Murphy.¹⁴ La mine Bell débute ses opérations souterraines durant l'hiver de 1906. C'est à cette époque qu'elle achète la première pelle mécanique à vapeur se déplaçant sur rail destinée à enlever le mort-terrain autour des puits. La locomotive électrique, créée par G. Smith, remplace les wagons-bascule tirés par des chevaux. Puis, la locomotive à vapeur sera remplacée à son tour par la diesel en 1952. Les techniques continuent d'être perfectionnées et favorisent le développement minier. Les broyeurs à mâchoires, les broyeurs giratoires, les élongateurs de fibre, les collecteurs font leur apparition au début du 20^e siècle. Tout cela permet d'offrir une fibre de meilleure qualité aux acheteurs étrangers tout en augmentant la production et en facilitant le travail des mineurs bien qu'il soit encore ardu.

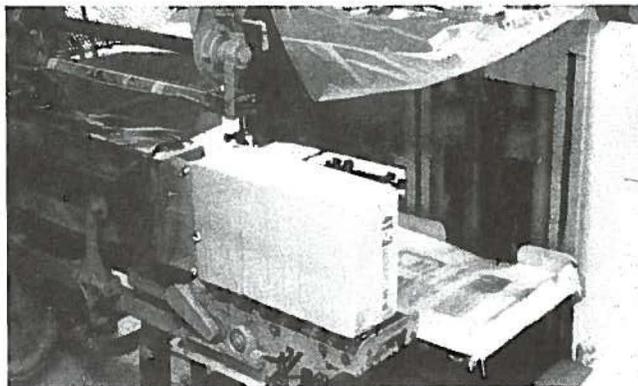


Camion Linn à la mine Bell (1948 – 1951)
Source : SAHRA - Fonds George Washington Smith

Vers les années 1910, la grue-locomotive à vapeur avec flèche de 40 pieds se déplaçant sur rail apparaît au fond du puits. La pelle à vapeur munie d'une flèche de bois lui succédera en 1917. Cette machine est équipée de chenilles pour lui permettre de se déplacer au fond du puits. À partir de 1950, la pelle mécanique fonctionne à l'électricité, puis au diesel. Elle

devient plus énorme et déplace davantage de minerai.

Le pic et le fleuret ont été remplacés par la foreuse à vapeur vers 1890 puis par la foreuse à air comprimé, par la foreuse auto-déplaçante et par la foreuse rotative (1990). Vers 1980, on utilise les marteaux pneumatiques et les foreuses « Jumbos » dans les galeries souterraines.



Ensachage automatisé
Source : SAHRA – Collection Clément Fortier

L'amélioration des techniques d'exploitation telles que l'automatisation, l'informatique, la robotique... permet d'augmenter la production de fibre de meilleure qualité, à moindre coût, avec plus de sécurité et des environs plus sains, mais en diminuant aussi la main-d'œuvre.

La main-d'œuvre et les conditions de travail

À la fin du 19^e siècle, travailler au pic et à la pelle était ardu, épuisant et exigeait peu de connaissances. La main-d'œuvre était surtout composée de Canadiens-français peu instruits et peu qualifiés provenant du secteur agricole des cantons voisins. De jeunes garçons âgés de 8 à 14 ans étaient fréquemment engagés comme porteur d'eau, pour le triage du minerai, pour le cobbage et pour coudre les sacs de jute avec une aiguille et de la corde de mine.

¹⁴ Idem 13, tome 1, p. 67

Selon la pratique de l'époque, on trichait souvent sur l'âge des enfants. Les familles avaient bien besoin de ce revenu pour vivre. Les patrons ne respectaient même pas la loi des mines de 1892 qui interdisait l'emploi de jeunes de 14 ans et moins dans les puits d'extraction et l'Acte des manufactures, voté en 1907, refusait l'emploi des moins de 14 ans dans les puits d'extraction et les moulins. D'ailleurs, les boss les payaient moins cher que les hommes, augmentant ainsi leurs profits.

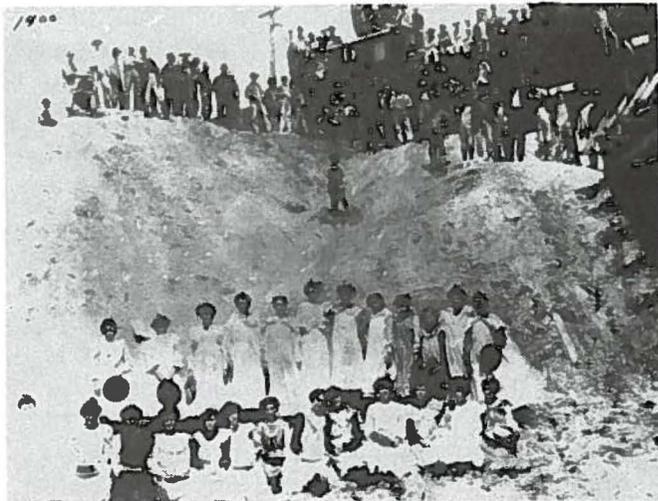
Tandis que les postes de contremaître étaient plutôt occupés par des anglophones, surtout des Irlandais et des Écossais, ceux des cadres revenaient en particulier aux Anglais.

À cette époque, la main-d'œuvre était plutôt mobile puisque le nombre d'emplois variaient selon les saisons. La plupart des mines fermaient durant l'hiver et plusieurs ouvriers devaient travailler dans les chantiers forestiers. Il arrivait fréquemment que les mineurs quittent leur emploi pour aller accomplir leurs tâches estivales sur la ferme. Cette situation se poursuivra jusqu'en 1920.

Les conditions de travail étaient minables. Il y avait beaucoup de poussière surtout dans les ateliers de triage. Les risques d'accident étaient aussi élevés dans les puits d'extraction, surtout lors de l'explosion des charges des mines sans avertissement qui pouvait provoquer des éboulements. Les patrons étaient peu pressés de remettre leurs rapports annuels en indiquant le nombre de tués et de blessés tel que l'exigeait la loi des mines de 1892.

Les salaires étaient misérables et ne suivaient pas le coût de la vie. Ils variaient de 40 sous à 1.75\$ par jour, selon l'emploi occupé. Le nombre d'heures travaillées différait de 10 à 14 heures par jour et 6 jours par semaine, selon les saisons et les ventes. Les ouvriers étaient à la merci des employeurs car les syndicats étaient

absents dans les mines. En cette fin du 19^e siècle, de telles conditions de travail et de salaire prévalaient dans tous les milieux ouvriers.



Hommes, femmes et enfants, Mine King – 1900
Source : SAHRA - Collection Musée minéralogique et minier de Theford Mines.

Ces conditions de travail demeurent peu enviables durant la première moitié du 20^e siècle. Le noyau des mineurs se stabilise. Ils travaillent 10 heures par jour à partir de 1912 dans une atmosphère chargée de poussière. Il n'y a pas d'eau potable sur les lieux de travail, ni d'endroits sanitaires. Des jeunes filles âgées de 18 et 19 ans, travaillent comme « gobbeuses ». Elles sont 16 au moulin de la Bell en 1912, 30 à la Johnson en 1918 et 1929 et dans toutes les mines en 1921. Elles sont absentes des moulins durant la crise économique. Il y en aura 40 dans les mines en 1951. Depuis les dernières années du 20^e siècle, la gent féminine occupe des postes dans les bureaux administratifs.

Les accidents sont encore nombreux dans les mines où il y a environ cinq tués par année en moyenne. En l'année 1926, il y en a eu 132 à la mine King. Un éboulement tue sept mineurs à la mine Bell en 1938. À partir de 1918, il y a eu près de 100 blessés par année. Les éboulements dus au gel et au dégel ou au dynamitage, les éclats de pierre, les chutes dans les puits, les affaissements des bennes des

câbles-grues remplies de pierres, les bris du câble en suspension, les fausses manœuvres, les wagons mal contrôlés... sont souvent les causes des accidents. À tout cela s'ajoutent la négligence des victimes, la témérité, les fausses manœuvres, les distractions, le manque de prévoyance et de mesures de sécurité de la part des compagnies, l'inexpérience des nouveaux employés. « Les dispositions réglementaires régissant le transport des ouvriers ou l'utilisation des explosifs adoptées par le gouvernement québécois sont pratiquement ignorées. Les mineurs n'osent pas réclamer des indemnités de crainte d'envenimer leurs relations avec les patrons et en plus les procédures sont longues. Les campagnes de prévention des années 1920 sont peu efficaces.

En 1922, un règlement municipal adopté par la municipalité de Thetford Mines « oblige tous les exploitants à prendre des mesures afin d'éliminer la poussière qui s'échappe de leurs moulins situés à l'intérieur des limites de la ville »¹⁵. La poussière diminue légèrement mais elle n'est pas éliminée. À partir de 1928, les lois provinciales deviennent plus efficaces. Le gouvernement provincial institue une commission des accidents du travail (CAT) qui peut interpréter, administrer et appliquer la loi. « L'Asbestos Corporation organise une campagne de sécurité des ouvriers et de prévention d'accidents axée essentiellement sur une meilleure éducation et conscientisation des travailleurs »¹⁶

Le gouvernement québécois poursuit ses interventions dans le but d'améliorer le sort des mineurs. La loi des accidents de travail est adoptée en 1931. Les producteurs mettent en place l'Assurance de sécurité des exploitants d'amiante au Québec en 1932. La silicose est classée maladie industrielle en 1938 alors que l'amiantose le sera en 1943. Désormais, chaque mineur devra passer un examen médical annuel au

frais de l'employeur à la nouvelle clinique industrielle de Thetford Mines qui ouvre ses portes en 1945. Tout nouvel employé devra lui aussi passer cet examen. Il est question de dépister la tuberculose et de diminuer les risques de contagion. En 1948, la Fédération nationale des employés de l'industrie minière réclame des cliniques industrielles contrôlées par la CAT et non par les compagnies.

À partir de la seconde moitié du 20^e siècle, des mesures de sécurité et de santé sont mises en place et davantage respectées, particulièrement après la grève de 1975. Les accidents sont de plus en plus exceptionnels dans les mines d'amiante depuis une trentaine d'années. La modernisation des opérations procure davantage de sécurité et a fait diminuer la main-d'œuvre qui est passée de 4000 travailleurs en 1930 à 3588 en 1956 et à 2978 en 1964. La main-d'œuvre est plus instruite et elle est composée de divers corps de métier. Les ateliers d'entretien comptent plus de travailleurs que les puits d'extraction.

Les luttes ouvrières

Les unions syndicales sont absentes dans les mines d'amiante de 1878 à 1914. Les travailleurs n'ayant aucun pouvoir de revendication n'osent même pas se regrouper pour demander une amélioration de leurs conditions de travail et de salaire. Les brefs arrêts de travail sont plutôt rares.

À partir de 1915, certains travailleurs particulièrement des immigrants russes et polonais, employés à la mine Jacob de l'Asbestos Corporation Ltd, sont davantage revendicateurs. Les salaires ayant diminué à 1.50\$ durant 1913-1914, ils veulent obtenir une hausse salariale de 25 sous par jour et une paie régulière aux 15 jours par toutes les compagnies. Environ 2000 travailleurs de l'amiante font la grève du 18 au 20 octobre 1915 et ils vont gagner leur but.

¹⁵ Thetford Mines à ciel ouvert, p. 287

¹⁶ idem 15, p. 293

L'Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford est fondée le 7 novembre 1915. Elle est sous l'influence de l'Église catholique et l'abbé Théodule Proulx est nommé aumônier du syndicat. Une filiale de l'Union internationale, une autre association ouvrière, est mise en place par les Russes qui recrutent 200 membres le 27 octobre 1915. L'élite thetfordoise craint la domination des idées socialistes sur ce groupe. Ces deux unions s'entredéchirent jusqu'en 1920. De 1915 à 1918, de petites grèves spontanées ont lieu afin d'obtenir des hausses salariales. L'Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford devient l'Union nationale des mineurs de l'Amiante qui fera partie de la CTCC (Confédération des travailleurs catholiques du Canada, ancêtre de la CSN) en 1922.

Une grève se déroule du 3 au 6 mars et du 11 octobre au 11 novembre 1920 dans le but d'obtenir une autre hausse salariale (les salaires ayant dégringolé à 2.50\$ par jour en 1921) et d'être traités avec humanité. Les patrons refusent la demande. Quelques incidents mouvementés se déroulent en 1923. De 1924 à 1931, les mineurs se désintéressent des mouvements syndicaux. Le taux de chômage est très élevé (près de 25%) durant la crise économique des années 1930. L'abbé Pierre Gravel fonde le Cercle Pie XI et le Cercle ouvrier dans le but d'aider les chômeurs. Le Cercle ouvrier va donner naissance au Syndicat national catholique de l'amiante en 1935. Leur objectif est d'obtenir une première entente collective qui se réalisera en 1937.

En 1936, les syndicats de Thetford, d'Asbestos et d'East Broughton s'unissent pour former la Fédération nationale des employés de l'industrie minière incorporée qui ne jouera pas un rôle déterminant dans les conflits de travail. À partir de 1940, elle tente de solutionner le problème de l'amiantose. Elle défendra les mineurs atteints de cette maladie afin qu'ils soient vraiment indemnisés comme le détermine la loi.

Même s'il y a une reprise des activités minières à partir de 1936, les compagnies offrent des augmentations au compte-gouttes et inférieures aux revendications syndicales. Les compagnies visent à éliminer le syndicat, mais ce dernier ne lâche pas et fait peu à peu des gains car les conditions de travail commencent à s'améliorer. Au début de 1940, la semaine de travail passe de 60 heures à 54 heures, puis, plus tard à 48 heures. Une autre grève pour les augmentations salariales a lieu du 16 au 20 mai 1946.

Les deux grandes grèves : 1949 et 1975

Ces deux grandes grèves sont les plus mémorables par leur durée, leur impact sur les conditions de travail et l'appui populaire massif. Avant la grève de 1949, la Fédération nationale des employés de l'industrie minière négociait une nouvelle convention collective depuis décembre 1948. Au moment des négociations, les mineurs de la région sont les moins bien payés de toute l'industrie minière canadienne. Ils gagnent en moyenne 85 sous de l'heure soit 10 sous de moins que leurs confrères dans l'ensemble du Canada.

Voici leurs principales revendications : une augmentation de 15 sous de l'heure et 18% pour les employés non rénumérés à l'heure; une prime de 5 sous de l'heure pour le travail de nuit; une rémunération double le dimanche et les jours fériés; l'élimination de la poussière d'amiante à l'intérieur et à l'extérieur des moulins; 9 jours fériés et payés; 2 semaines de vacances payées après deux ans de service et trois semaines après 20 ans; la contribution des compagnies à un fonds de sécurité sociale; la consultation du syndicat dans tous les cas de promotion, de transfert et de congédiement; la retenue à la source des cotisations syndicales ou formule Rand pour toute l'industrie de l'amiante¹⁷.

¹⁷ *idem* 16, p. 315

Les rencontres avec les représentants des compagnies piétinent et les mineurs n'ont pas confiance aux tribunaux d'arbitrage. Ils décident donc de voter massivement pour la grève même si elle est illégale. Les mineurs d'Asbestos déclenchent donc la grève le 13 février et ceux de Thetford Mines le 14 février 1949.

Environ 5000 mineurs dont 2000 d'Asbestos et 3000 de la région de Thetford Mines sont en arrêt de travail jusqu'au 30 juin, donc pendant 4 mois et demi. Les opérations cessent à la Canadian Johns-Manville d'Asbestos, aux mines King, Beaver et Bennett-Martin à Thetford Mines, à la British Canadian de Black Lake et la Vimy Ridge, la Johnson's Co. Ltd de Thetford Mines et Black Lake et la Flinkote à Pontbriand. Les travailleurs de la Bell à Thetford Mines sortiront un certain temps pour appuyer leurs camarades¹⁸ car leur convention collective sera signée le 7 mars 1949.

Duplessis, premier ministre du Québec, se range du côté patronal et condamne cette grève jugée illégale. Certains syndicats perdent leur certification le 21 février. La misère se fait sentir dans les familles. L'opinion publique, plusieurs membres du clergé, dont Mgr Charbonneau archevêque de Montréal et président de la Commission épiscopale des questions sociales, le journal *Le Devoir* et les étudiants de l'Université de Montréal et de l'Université Laval de Québec, appuient les mineurs. Des collectes sont organisées partout au Québec pour soutenir les grévistes. Un comité est créé afin de distribuer le plus équitablement possible l'argent recueilli (environ 500,000\$) et les vivres (pour 75,000\$) envoyés par camions.

Les esprits s'échauffent lorsque les dirigeants de la Canadian Johns-Manville à Asbestos décident de ne pas céder devant le syndicat en engageant des briseurs de grève et en obtenant une injonction pour

faire cesser le piquetage. Les grévistes considèrent que ce sont des gestes de provocation. Des altercations ont lieu entre les grévistes et les briseurs de grève. La compagnie a recours à la force policière pour protéger les « scabs » et pour surveiller ses biens.

Le jeudi 5 mai, des sympathisants s'unissent aux grévistes d'Asbestos et de Thetford Mines afin d'empêcher les briseurs de grève d'entrer sur les terrains de la Canadian Johns-Manville. Durant la nuit du 6 mai, la situation s'envenime lorsque des renforts importants de la police provinciale bloquent les entrées d'Asbestos et se rendent arrêter des grévistes qui se sont réfugiés dans l'église. Les policiers usent de violence et frappent durement 7 grévistes et procèdent à 125 arrestations.

La Canadian Johns-Manville ferme son usine le 11 mai. La médiation de l'archevêque de Québec, Mgr Maurice Roy, permet aux deux parties de trouver un terrain d'entente. La grève se termine le 1^{er} juillet 1949. Les négociations échouent et le juge Thomas Tremblay rend sa décision à l'automne. Les gains sont bien minimes : « une augmentation de 10 sous de l'heure; les jours de fête chômés passent de deux à quatre; 2 semaines de congé annuel payées après 5 années de service; 3 semaines consécutives de vacances payées après 25 ans de service; l'élimination de la poussière est laissée à la bonne volonté des compagnies. Toutes les autres demandes sont rejetées »¹⁹. Les bénéfices de cette fameuse grève se feront sentir durant les années 1950. Les futures conventions comporteront des augmentations de salaires supérieures à celles des autres mineurs ainsi que des avantages marginaux. La reconnaissance syndicale en sort gagnante. Le syndicalisme de revendication et de confrontation remplacera le syndicalisme de conciliation durant les prochaines décennies, de 1960 à 1980.

¹⁸ *idem* 16, p. 317

¹⁹ *idem* de 16, p. 325

Vers de meilleures conditions de travail (1951-1960)

Les conditions de travail vont s'améliorer sensiblement et de façon progressive succédant ainsi aux conditions de travail précaires des années 1878-1950. En obtenant un taux horaire de base de 1.51\$ lors de l'entente collective de 1952, les salariés de l'amiante se retrouvent parmi les mieux rémunérés de l'industrie canadienne des mines. « De plus, ils bénéficient d'un boni de vie chère égale à 40 sous par semaine pour chaque point d'augmentation dans l'indice du coût de la vie »²⁰.

En 1953, les compagnies accordent 4 jours de fête chômées, 2 semaines de vacances payées après 3 ans d'ancienneté. La semaine de 40 heures de travail sans réduction de traitement est enfin acceptée par les patrons qui conviennent aussi de ne plus recourir aux briseurs de grève en cas de conflit. En 1955, les mineurs obtiennent la participation des compagnies à un régime de retraite. La formule Rand sera réintégrée dans toutes les compagnies en 1962 et une nouvelle hausse de salaire (de 18 sous à 23 sous de l'heure) est accordée aux syndiqués et ce pour un contrat de travail de trois ans.

Suite à la fusion de la Johnson's Co. à l'Asbestos Corporation Ltd en 1964 provoquant la mise à pied de 475 travailleurs, les compagnies, le gouvernement provincial et les syndicats mettent en place une société de reclassement.

La grève de 1975

La CSN (Confédération des syndicats nationaux) et les Métallos (affiliés à la FTQ) négocient pour obtenir de meilleures conditions de travail, de meilleures conditions salariales et particulièrement plus de salubrité sur les lieux de travail et plus de

protection pour la santé des travailleurs. Ce dernier point deviendra le cheval de bataille de la CSN. Les négociations achoppant, les quelques 3500 mineurs entrent en grève légale le 18 mai 1975 suite au vote de 97.6% en faveur du débrayage.

Devant l'ampleur du conflit, le gouvernement québécois adopte le 1^{er} mai un arrêté en conseil ordonnant à la Commission des accidents de travail créée en 1931 « d'indemniser à leur plein salaire et ce jusqu'à leur retraite, tous les travailleurs des mines déclarés inaptes au travail »²¹. Ce décret sera amélioré par la loi 52 qui bonifiera la prévention et les compensations versées par la CAT aux travailleurs et aux familles des victimes de silicose et d'amiantose.

La crise prend de plus en plus d'importance. Plusieurs organismes (ACEF, TVCRA, SNQRA, MTC, STEA) appuient la cause des grévistes. Un comité d'appui aux grévistes est formé dans le but de publiciser



Grève de 1975 - Source : SAHRA - Fonds Conseil Central des syndicats nationaux de Thetford Mines (CSN)

le conflit et d'amasser des fonds pour leur venir en aide. Les médias du Québec publicisent la grève et ses motifs. Des dons affluent de partout. La solidarité s'exprime par des lettres et des télégrammes d'appui, par des dons, des marches (ex. : celle du 12

²⁰ *idem*, p. 461

²¹ *idem*, p. 468

avril), des pièces de théâtre...²². D'autres groupes (la Corporation professionnelle des médecins, les syndicats des journalistes, des policiers, des professeurs, des fonctionnaires, des étudiants, l'Union des producteurs agricoles...) se prononcent en faveur des mineurs : Un comité féminin d'appui aux mineurs est mis sur pied par les épouses des grévistes qui vont ériger des postes de péage dans la région de l'Amiante et dans plusieurs régions du Québec pour amasser des fonds.

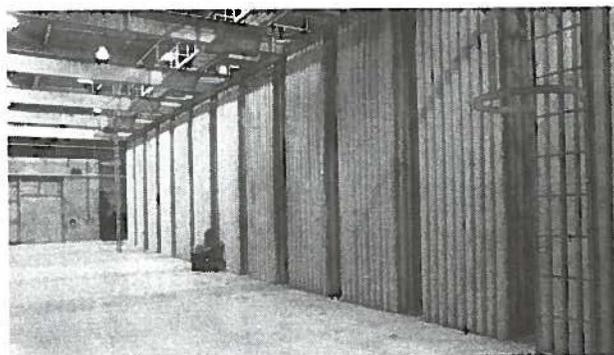
M. René Lévesque, chef de l'opposition, s'associe à la nationalisation de l'amiante afin de remettre le contrôle de cette industrie aux mains des Québécois. Ce projet se retrouve dans le programme du Parti québécois.

L'adoption des mesures de contrôle, des hausses des prix et des salaires par le gouvernement canadien est l'un des éléments qui incite les grévistes à mettre fin à leur arrêt de travail qui dure depuis 7 mois et demi. À la fois déçus et mécontents, les 3500 travailleurs acceptent l'entente de principe, d'une durée de 2 ans, intervenue entre les géants syndicaux et les quatre producteurs. Ils obtiennent une augmentation de salaire (1.59\$ de l'heure) inférieure à leurs demandes révisées, une compensation immédiate de 1.15\$ pour la hausse du coût de la vie des années 1972-1973-1974, suivie d'une faible augmentation de 5% par année pour 1976-et 1977.

Face à cette célèbre grève, le gouvernement québécois crée la commission Beaudry sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante et il adopte la loi 52. La commission Beaudry préconise l'abaissement de l'exposition professionnelle aux poussières d'amiante au plus bas niveau possible (2 fibres par centimètre cube) et l'élimination de la cigarette pour ce groupe de travailleurs. La protection de la santé est désormais la première préoccupation dans le milieu de travail. Le

²² *Idem*, p. 471

25 juin 1975, un arrêté en conseil oblige les compagnies à modifier leurs opérations afin que la concentration de poussière ne dépasse pas la moyenne de 5 fibres par centimètre cube d'air et ce, à partir de janvier 1978 (normes des industries britanniques et américaines). Les compagnies doivent donc installer des systèmes de dépoussiérage à l'intérieur des bâtisses et sur toute la machinerie. La Clinique industrielle de Thetford Mines devient l'Institut de médecine industrielle de Thetford Mines en 1979. À partir du 15 février 1991, les normes de salubrité sont haussées à une fibre par centimètre cube d'air. Un représentant syndical s'assure que les concentrations admissibles d'amiante en nombre de fibres par centimètre cube soient respectées sur chacun des plans de travail. Cette personne fait des recommandations au comité paritaire, santé-sécurité au travail, qui se réunit mensuellement et voit à faire corriger ou améliorer les vieilles installations²³. En ce qui touche l'environnement extérieur, les compagnies prennent des mesures pour verdir les pentes des haldes et pour faire disparaître « la poussière sur ma ville ».



Système de dépoussiérage à la mine Lac d'amiante du Québec 1986.
Source : SAHRA - Collection Musée minéralogique et minier de Thetford Mines
(donateur : Richard Doyon)

D'autres grèves suivront celle de 1975 afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et de meilleures conditions salariales. Elle n'auront plus autant d'ampleur au cours des années 1980 car les travailleurs subissent les conséquences de la crise de

²³ Thetford Mines à ciel ouvert, p. 478

l'amiante qui plonge le milieu dans l'insécurité. Les syndicats (CSN et Métallos) doivent devenir conciliants lors des négociations car les risques de perte d'emplois sont très élevés. Les fermetures définitives ou sporadiques des mines se font plus fréquentes. La durée des contrats de travail se prolongent jusqu'à 4 ans.

La nationalisation de l'amiante

Cette idée de vouloir contrôler cette ressource naturelle date de 1923 où le premier ministre de la province, M. Alexandre Taschereau, a menacé « les compagnies minières de les nationaliser »²⁴. Une étude de 1971, réalisée pour le ministère des Richesses naturelles, démontre que les compagnies d'amiante sont contrôlées par des étrangers qui profitent des exemptions d'impôts consenties à ces investisseurs pour fins d'exploration minière sans réinvestir cet enrichissement dans la transformation du minerai sur place. Le fait qu'il n'y ait que trois administrateurs francophones dans la direction de l'industrie de l'amiante en choque plusieurs au Québec. Il est temps que le gouvernement du Québec intervienne dans le domaine de l'amiante : les exploitations minières, les recherches et la transformation chez nous. La conjoncture (début de la psychose de l'amiante à la fin des années 1970) est-elle vraiment favorable à la nationalisation de ce secteur économique?

Poussé par le vent nationaliste, le gouvernement québécois, dirigé par M. René Lévesque, tient une des promesses de la campagne électorale de 1976 et il sanctionne le 25 mai 1978 le projet de loi 70 créant officiellement la Société nationale de l'amiante dotée d'un capital actions de 250 M\$²⁵. La SNA a pour mandat d'acquérir la Société Asbestos limitée (francisation obligatoire de l'Asbestos Corporation Ltd depuis la loi 101 rendant officielle la langue

française en 1977), de produire et de transformer l'amiante sur place. La SNA implante son siège social à Thetford Mines en 1978 alors que le Centre de recherches et de développement s'établit à l'Université de Sherbrooke (l'Institut de recherches et de développement de l'amiante).

Les négociations entre la SNA et la Société Asbestos limitée se sont avérées longues et intenses. En 1981, la SNA achète « pour une somme d'un peu plus de 16M\$ canadien, 51% des actions votantes de la Société General Dynamics (Canada), filiale canadienne »²⁶. Ce dossier n'est pas complètement terminé puisque certains actionnaires canadiens sont insatisfaits de l'entente et poursuivent présentement le gouvernement québécois devant les tribunaux ontariens.

Après avoir atteint ce premier objectif, la SNA réalise son premier projet de transformation de l'amiante chez nous en 1983 : « Magnaq-1 qui extrait des composés de magnésium à partir de résidus miniers »²⁷. Elle le fait en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et le Centre de recherche industrielle du Québec. La SNA compte d'autres réalisations en région : ELIPAQ, MINUTT et Fusoroc traitent et transforment les résidus miniers alors que LUPEL, FILAQ-SNA et ROTO-SNA s'occupent de la transformation du minerai. Les débuts de la nationalisation de l'amiante s'annoncent bien, mais la peur de l'amiante est déjà déclenchée depuis le milieu des années 1970.

L'amiante au banc des accusés

Si les travailleurs ont fait des gains en ce qui a trait à la protection de leur santé dans leur milieu de travail, il semble bien que leurs luttes aient aussi des effets négatifs puisque les médias ont accentué la publicité faite autour de l'amiantose, lors de la grève de 1975. Sans nuancer leurs

24 Thetford Mines à ciel ouvert, p. 442

25 idem, p. 442

26 Courrier Frontenac, 10/11/1981, p. 3

27 idem 24, p. 445

résultats, certaines études médicales condamnent l'amiante comme le seul agent occasionnant l'amiantose et certains cancers pulmonaires, alors que d'autres recherches prouvent que l'usage combiné de la cigarette et de la forte exposition aux poussières d'amiante peuvent devenir plus nocifs.

La panique se répand comme une « traînée de poudre » en Europe et aux Etats-Unis. Des pays scandinaves, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse, ont déjà commencé à boycotter l'amiante. Toute cette publicité controversée fait l'affaire des producteurs de substituts d'amiante américains et européens puisque la contestation de ce minerai s'étend à travers le monde et provoque une chute des ventes à partir des années 1980. Et que dire du fameux « a » (attention amiante...) sur les sacs d'expédition?...

L'amiante en crise 1980-2001

L'achat par l'État des mines Bell et Asbestos ne lui garantissait pas pour autant les contrats de vente, les marchés et la fidélité des clients habitués de transiger avec les multinationales américaines, britanniques ou européennes.²⁸ Ce déclin des ventes de l'amiante occasionne la fermeture définitive de la BC2 en 1982, la Nationale en 1985, la Carey en 1986 et des arrêts temporaires de plus ou moins longue durée dans les autres mines (Bell et Lac d'amiante). Il faut éviter la faillite. Les conventions collectives sont renouvelés avec des baisses. Environ 1000 travailleurs perdent leur emploi. Même après une rationalisation, la nationalisation s'avère peu (mine Bell) ou pas rentable (mines Asbestos) en ces années de crise.

La psychose créée par les maladies de l'amiante incite plusieurs pays à renoncer à l'utilisation de ce minerai, certains l'ont même banni. D'abord l'Europe de l'Ouest suivie des Etats-Unis en 1983 où l'U. S.

environmental Protection Agency, suggère l'élimination de l'amiante. Plusieurs individus intentent des poursuites à des coûts élevés contre les producteurs d'amiante.

En 1989, cette agence américaine (EPA) décide finalement d'interdire graduellement dans un délai de 7 ans l'usage commercial de l'amiante. D'après cette agence, il faudrait enlever l'amiante dans 733000 bâtiments publics et commerciaux et dans 45 000 écoles à des coûts de centaines de millions de dollars. De telles mesures avaient déjà été annoncées même au Québec et au Canada à la fin des années 1970.

Cette décision de l'EPA est renversée par une cour d'appel de la Nouvelle-Orléans en 1991 qui lui reproche un manque d'études sur d'éventuelles mesures de contrôle moins que le bannissement et l'absence de preuves quant à l'aspect sécuritaire des substituts de l'amiante.²⁹

Certains pays en voie de développement, devenus nos principaux clients, remettent en question leurs marchés des produits à base d'amiante.

La forte diminution des demandes, des prix et des marchés obligent la SNA à regrouper ses mines avec celle (le Lac d'amiante) d'une multinationale : pour former Lab Chrysotile, une société en commandite, qui débute ses opérations le 1^{er} juillet 1986. Il ne reste plus que 2000 employés dans nos exploitations amiantifères en 1992. La même année, le gouvernement québécois vend la SNA et ses deux entreprises, la Société Asbestos Limitée et les mines Bell, à la Société minière Mazarin Inc. La fermeture définitive de la BC1 à Black Lake occasionne la mise à pied d'environ 480 travailleurs à l'automne 1997.

²⁸ G.H.Germain, Le pays de l'amiante sort du trou, l'Actualité, février 1986, p. 36

²⁹ Courrier Frontenac, 28/10/1991

À la défense de la fibre chrysotile

Rétablir la réputation de l'amiante est devenue très difficile. « Le lobby des multinationales de l'amiante, plus riches et plus expérimentées que le gouvernement du Québec, y travaillait déjà d'arrache-pied »³⁰. Devant la situation catastrophique de l'industrie, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les producteurs (Lab Chrysotile et J. M. Asbestos au Québec, Cassiar en Colombie Britannique) s'unissent pour fonder l'Institut canadien de l'amiante afin de promouvoir l'amiante et « de convaincre l'opinion publique du bien-fondé, d'une utilisation contrôlée de ce produit.

En 1992, l'Institut réussit à créer un Groupe international pour la sécurité des fibres auquel participent les quatre principaux pays producteurs. Sa mission vise à consacrer des ressources importantes à la promotion de l'utilisation sécuritaire de l'amiante ». ³¹

Suite à l'Allemagne, la France décide de bannir définitivement l'amiante en 1997. Des pressions de la part des producteurs et de la population obligent le gouvernement fédéral à intervenir auprès de l'Organisation internationale du commerce afin de tenter de renverser cette décision. Mais c'est un échec. L'Angleterre enclenche à son tour un bannissement de l'or blanc.

L'industrie de l'amiante est toujours menacée par une crise tant structurelle qu'économique. Face à cette crise qui se poursuit en l'an 2000, les travailleurs, les syndicats, les producteurs, les gens d'affaires et les politiciens du milieu s'unissent pour former le mouvement Pro Amiante Chrysotile dont l'objectif est de faire une promotion plus agressive de l'utilisation sécuritaire des produits à base d'amiante.

Le 9 mai 2001, un millier de militants se rendent manifester devant le Parlement de Québec. Ils veulent que le gouvernement établisse une politique d'utilisation sécuritaire du chrysotile. « Tous savent que lorsque le chrysotile est bien emprisonné dans un matériau, il ne représente aucun danger pour la santé, mais lorsqu'il est volatile, friable et en grande quantité, il peut représenter un danger »³². Le mercredi 16 mai, l'Assemblée nationale se prononce unanimement en faveur de la motion, présentée par les députés Bouliane de Frontenac et Vallières de Richmond. Y aura-t-il une suite concrète?... Le dossier est à suivre de près.

125 ans après

Sommes-nous revenus à la case départ, c'est-à-dire à la redécouverte de l'amiante?... Avons-nous (syndicats, producteurs, gouvernements) pris les bonnes décisions? Toute crise a une fin. La population de la région et l'industrie de l'amiante ont passé à travers bien des coups durs. Il y a tout un défi de taille à relever. Des gens d'affaires locaux ont mis à profit de nouvelles technologies en démarrant des usines telles que Granirex (1987) et les sables Olimag en 1986.

Après 125 ans, l'industrie de l'amiante demeure l'employeur le plus important de la région avec environ 1,000 travailleurs et une masse salariale avoisinant les 70 millions de dollars. Plusieurs entreprises d'ici sont ses principaux fournisseurs. La fibre chrysotile se retrouve encore en abondance dans notre région et elle possède toujours les mêmes qualités : inaltérable, résistante... Elle peut rendre encore de nombreux services en étant utilisée de façon sécuritaire. Il existe plus de 3000 usages différents de l'amiante, à partir du simple bardeau jusqu'aux pièces utilisées dans l'industrie aérospatiale.

³⁰ idem 25

³¹ Le Soleil, 11/05/1992

³² Courrier Frontenac, 11/05/2001

Usages de l'amiante
dans le monde en 1965

1	Produits en amiante-ciment	80.3%
2	Textiles d'amiante	5.5%
3	Papier d'amiante	4.1%
4	Tuiles à plancher	2.7%
5	Matériel de friction et garniture	2.3%
6	Peinture et revêtements	0.8%
7	Plastique	0.2%
8	Divers	4.1%

Source : Michel Perreault, Notre Amiante, 1974

Les recherches se poursuivent et elles sont orientées de plus en plus vers la haute technologie. La « pierre magique » se doit de retrouver ses lettres de noblesse. Les gens de la région luttent pour la survie de leur ressource naturelle. Si la raison, la confiance remplacent la panique, l'amiante peut encore avoir de l'avenir. C'est urgent. Il faut des « mines » de solutions. L'achat de nos produits à base d'amiante devrait commencer dans la région, au Québec et au Canada. L'action vaut mille mots...L'avenir s'oriente de plus en plus vers la diversification de l'économie régionale qui a démarré à la fin des années 1980. De plus, le magnésium (matériau de l'avenir) se retrouve en abondance dans les nombreuses halles de la région. Afin d'éviter les erreurs passées avec la chrysotile, il faudra se préoccuper

d'avantage du contrôle de cette richesse naturelle, de sa transformation en produits finis sur place et de la publicisation au niveau international. L'ère est à la mondialisation.

Les produits dangereux

L'amiante dans les édifices apparaît sécuritaire lorsqu'on le compare à la plupart des dangers de la vie quotidienne. Les chiffres ci-dessous indiquent le taux de mortalité possible avant l'âge de 65 ans, par groupe de 100,000 personnes.

- Tabac (toutes causes) 21,900
- Tabac (cancer seulement) 8,800
- Accident de la route (véhicules) 1600
- Utilisation fréquente de l'avion 730
- Accidents mineurs 441
- Radon à l'intérieur 400
- Accident de la route (piéton) 290
- Fumée du tabac dans l'environnement (vivre avec un fumeur) 200
- Radiographie (Rayon X) 75
- Accident de bicyclette 75
- Consommation de l'eau potable de Miami ou de la Nouvelle-Orléans 7
- Foudre 3
- Ouragan 3
- Amiante dans les écoles 1

Source : Extrait du rapport de recherche du colloque de Havard d'août 1989, Revue Amiante, vol. 4, 4 mars 1990



Lac d'amiante du Québec, 1986 Source : SAHRA – Collection Musée minéralogique et minier de Thetford Mines (donateur : R. Doyon)

Jean Dupéré



Natif de Montréal, Monsieur Jean Dupéré est bachelier es art du Collège Jean-de-Brébeuf et bachelier en droit civil de l'université McGill. Il est membre du Barreau de la province de Québec et membre du barreau canadien. Il est aussi membre de l'Institut Canadien des Mines et de la Métallurgie. Il est également administrateur de la Fondation du Centre hospitalier de la région de l'Amiante, qui obtenait ses lettres patentes le 4 mars 1985.

« Alors qu'il était associé au cabinet juridique de Byers, Casgrain et Ass., il avait agi comme consultant pour l'A.M.A.Q. sur la santé et la sécurité au travail et en particulier sur les implications de la loi 52 sur l'indemnisation des victimes d'amiantose et de silicose. »¹ Il fut donc très bien préparé à assumer ses nouvelles fonctions. Actuellement, il est président du conseil d'administration de l'institut de l'Amiante et administrateur de l'Association des mines d'amiante du Québec. Monsieur Dupéré est également président de l'Association internationale de l'amiante.

Avant de joindre l'industrie de l'amiante en 1978, Monsieur Dupéré était associé à un cabinet juridique de Montréal. Entré au service de Lac d'Amiante en avril 1978, il est devenu vice-président exécutif en mai 1980. Depuis 1981, il détient le poste de Président et chef de la direction chez Lac d'Amiante.

Lors du symposium mondial en 1982, qui se tenait à Montréal, Monsieur Dupéré « trouve irresponsable le fait de créer chez la population et les usagers, une « psychose de l'amiante » à partir d'extrapolations de situations ayant existé il y a 30 ou 40 ans. Tout en acceptant les normes et législations, il les souhaite équitables et en relation avec les données modernes. Il favorise des mesures de contrôle et même des sévices contre ceux qui ne s'y astreindront pas. »²

De plus, il est l'un des initiateurs de la formation, le 1^{er} juillet 1986, de LAB-Société en commandite, société qui dirige les opérations des trois compagnies minières de la région, soit Lac d'Amiante du Québec, Bell Asbestos Limitée et Société Asbestos Limitée, sous la raison sociale LAB Chrysotile Inc. Il devient alors titulaire du poste de Président et chef de la direction de la nouvelle société.

Monsieur Jean Dupéré est un homme très impliqué dans l'industrie de l'amiante. Nous le remercions pour sa collaboration à ce texte.

¹ Fortier, Clément, *Black Lake Lac d'amiante 1882-1982*, Tome 1, p. 200

² Idem 1, p. 213

Les 25 ans du Musée

Par Serge Gaudard et François Cinq-Mars

Depuis 25 ans, le Musée acquiert et conserve le patrimoine géologique et minier. Il recueille, étudie et met en valeur les objets et archives de ce patrimoine. Il le rend accessible à la population par le biais d'expositions, de publications et d'activités diverses.

Faire le survol de l'histoire du Musée depuis les 25 dernières années implique la collaboration des anciens et actuels bénévoles, administrateurs et employés du Musée. La population de la région de L'Amiante y est également pour beaucoup, puisque durant toutes ces années elle a appuyé et aidé le Musée à se développer. Nous remercions donc toutes ces nombreuses personnes.

Dans ce qui suit vous verrez, en quelque sorte, l'album de famille du Musée. Vous y trouverez des photographies et les principaux éléments qui ont marqué son histoire. Vous découvrirez quelques-uns de ses sourires, de ses bonheurs, de ses réalisations, de ses collections et de ses amis. À 25 ans le Musée est encore fringant. Venez partager avec lui.

Un musée minéralogique régional?

L'histoire d'amour qui a conduit à la création d'un musée en 1976 a commencé deux ans plus tôt. Des collectionneurs de minéraux passionnés ont eu l'idée de se regrouper pour présenter une exposition au centre commercial "Les Galeries de Thetford". Les compagnies minières telles que l'Asbestos Corporation et le groupe minier Sullivan ainsi que le département de technologie minérale du Collège de la région de L'Amiante y ont collaboré.

Une première exposition publique de minéraux a eu lieu le 19 février 1974 dans un local des Galeries de Thetford. Plus de 3000 personnes ont apprécié les

splendeurs minérales exposées. À cette époque, les titres de journaux annoncent déjà les premiers pas vers un musée.

Devant cet accueil enthousiaste, d'autres gens intéressés à la collection de minéraux, roches et fossiles de la région de L'Amiante se joignent au groupe. Ils forment une corporation qui portera le nom de Société minéralogique de la région de L'Amiante (SOMIRA). Le 4 juin 1974, on enregistre les lettres patentes.



Premier exécutif du Musée en 1976 (de gauche à droite: Lionel Poulin, président; Suzette Allard-Grondin, trésorière; Pierre Laroche, secrétaire; Michel Legrand, vice-président. Dans le premier noyau qui a formé SOMIRA en 1974, il y avait en plus Gilles Dussault, Guy Rouleau, René Thiffault, Théodore Grégoire et Germain Laliberté (absents sur la photographie).

(Source: archives du Musée)

Objectifs de la corporation (SOMIRA)

- Regrouper tous les gens intéressés à la collection de minéraux, roches et fossiles de la région de L'Amiante
- S'instruire collectivement dans le domaine de la minéralogie
- Favoriser éventuellement la tenue d'une exposition permanente de minéraux
- Contribuer ainsi à l'essor touristique de la région de L'Amiante
- Favoriser les échanges et communications avec des organismes similaires

Ce regroupement dynamique organise dès novembre 1974, une autre exposition de minéraux qui aura lieu au centre commercial "Carrefour Frontenac de Thetford Mines". Le ministère des Richesses naturelles du Québec s'ajoute aux nombreuses compagnies minières de la région et aux collectionneurs pour faire de cette exposition minéralogique et minière un grand succès. Cette fois plus de 4 000 personnes sont présentes et défilent devant de splendides minéraux, équipements miniers et photographies historiques.

SOMIRA s'organise et plusieurs comités sont formés par la direction et le conseil d'administration: excursion, publicité, documentation, musée, expositions, centenaire. Ces comités permettent à l'organisme de se développer et de se faire connaître de plus en plus. Les excursions regroupent les collectionneurs et passionnés de minéraux et sont l'occasion de faire de nouveaux échanges parfois très fructueux, de découvrir des nouveautés et de rassembler des collections pour un éventuel musée régional.

La documentation est primordiale pour tout collectionneur qui veut développer ses connaissances et celles de sa collection. Le projet de création d'un musée régional est alors mis en oeuvre. Voulant souligner l'année du centenaire de la découverte de l'amiante, les administrateurs de SOMIRA mettent tous leurs efforts pour que ce projet se réalise en 1976.

Naissance du Musée; ses premiers pas à Black Lake (1976-1978)

SOMIRA organise son exposition annuelle du 16 au 21 février 1976. L'événement se termine par la signature d'un bail entre la municipalité de Black Lake et SOMIRA en vue de préparer la naissance du Musée dans les locaux du Centre culturel de Black Lake. Le désir d'aménager un musée minéralogique et minier régional était grand puisque un autre organisme avait fait une demande à la ville de Black

Lake pour aménager un local, soit le Mouvement d'action culturelle de Black Lake Inc. (MACBLI). Mais la ville de Black Lake a finalement penché en faveur de SOMIRA et de ses objectifs.

De nombreux bénévoles mettent alors la main à la pâte. L'aménagement du Musée implique la rénovation des locaux, la fabrication de vitrines de présentation, l'acquisition de nouvelles collections en sciences de la Terre, d'équipements et de matériaux divers. L'ouverture officielle du Musée se fait donc le 30 juin 1976, pendant le festival des mineurs. Le Musée reçoit son accréditation du Ministère des Affaires culturelles, en même temps que 34 musées privés et 10 centres d'exposition. Le réseau des musées québécois vient de naître.



Une partie de l'exposition permanente du Musée à Black Lake en 1976 (Source : archives du Musée)

L'accréditation permet d'avoir un budget de fonctionnement annuel de 12 000\$ pendant l'exercice financier 1976-77. Le Musée à Black Lake occupe alors un espace total de 248 mètres carrés (2670 pieds carrés), soit 148 mètres carrés (1600 pieds carrés) pour une salle d'exposition, 28 mètres carrés (300 pieds carrés) pour l'accueil, et 72 mètres carrés (770 pieds carrés) pour un espace extérieur.

La création du Musée demande de nouvelles ressources humaines et financières. Suzette Allard Grondin est alors engagée comme directrice. De petites

subventions permettent l'achat d'équipement en vue de recevoir des expositions itinérantes ou de monter des expositions temporaires.

La première exposition temporaire du Musée est une exposition de photographies et d'objets sur l'histoire de l'amiante commanditée par la Société Saint-Jean-Baptiste. Elle est inaugurée le 24 juin 1977.

Un projet d'aménagement d'attrait touristique régionale du Programme d'Initiatives Locales (P.I.L.) de 20 400\$ est mis en oeuvre et permet l'embauche de 5 personnes entre février et août 1977. Ce projet crée huit circuits éducatifs et touristiques dans notre région minière (À notre connaissance ces circuits touristiques seraient les ancêtres des visites minières organisées plus tard en collaboration avec Tourisme Amiante.) en plus de permettre une animation active durant l'été au Musée. Un jardin minéralogique extérieur y est aménagé. Un nouveau projet présenté au ministère des Affaires culturelles du Québec, permet de prolonger les circuits éducatifs et culturels durant l'automne.

Un petit comptoir de vente permet de proposer quelques minéraux aux visiteurs et de fournir un revenu complémentaire au Musée. On retrouve également quelques dépliants ou feuillets d'information sur l'amiante, les minéraux ou l'industrie minière en général.

Une vocation différente donnée au Centre culturel oblige les dirigeants du Musée à trouver de nouveaux locaux avant 1978. Le Musée les cherche à Thetford Mines. Il est question des locaux du marché municipal, mais c'est temporairement, dans l'édifice du Centre de services Monfette (ancien Sno-Jet), que le Musée déménagera en mars 1978.

Le Collège: un partenaire clé du Musée (1978-1996)

Pendant que le Musée déménage son matériel au Centre de services Monfette, on poursuit les démarches de relocalisation pour finalement obtenir une entente avec le Collège de la région de L'Amiante afin d'aménager le Musée à l'intérieur du Pavillon 70, dans l'ancien laboratoire de minéralurgie. Une subvention de 40 000\$ du ministère des Affaires culturelles du Québec permet l'aménagement du nouveau Musée durant l'automne 1978 et l'hiver 1979.

Le Musée passe donc deux années de sa jeune enfance dans les boîtes de déménagement. Mais les projets de développement se continuent. En plus de la directrice, Suzette Allard-Grondin, la guide-réceptionniste, Rachelle Paré est engagée sur des projets. En 1980, un 3^e poste de travail est créé: Francine Morin est secrétaire-guide alors que Rachelle Paré devient guide principal.

Une politique des expositions et des acquisitions est établie durant l'hiver 1978. Le Musée commence à se faire connaître à l'extérieur en participant à une exposition à Place Royale à Québec (juillet 1978) et au festival des Caisses populaires, au Club des Élans à Thetford Mines (août 1978). De janvier à août 1979, le projet "À la recherche de notre Patrimoine" de Canada au Travail (16 000\$) permet d'engager 3 personnes pour rassembler quelques objets, les cataloguer dans les registres des collections du Musée (1976 à 1978) puis de les exposer au public.

Le 9 mai 1979 on inaugure un nouveau local adjacent au Musée afin d'accueillir des expositions temporaires. Une programmation d'expositions

diversifiées provenant de divers lieux et faisant référence à divers sujets scientifiques, artistiques, historiques ou ethnologiques est donc au menu et fait le plaisir de nombreux visiteurs. Vernissages, conférences et activités se suivent au rythme de 6 à 8 par année.

Vers 1980, une petite salle de projection de films est aménagée. Le Collège prête des projecteurs de films. Le Musée s'intègre à son milieu en participant à divers événements comme la *Semaine du p'tit caribou*. Au Collège, la superficie du musée atteint 372 mètres carrés (4000 pieds carrés).

Afin de promouvoir l'intérêt pour les différents aspects de la minéralogie, de susciter la curiosité et de développer le sens de l'observation, le Musée met sur pied une nouvelle activité d'animation, au cours de l'été 1980 «*À la découverte des minéraux*»). En effet, à partir de démonstrations et d'expériences, les participants découvrent les principales méthodes d'identification des minéraux et leurs propriétés.

Le Musée se développe parce que de nombreuses personnes collaborent à son essor. Qui sont ces personnes ? Pour vous donner une idée, en 1979, un registre de 1200 personnes ressources a été établi. On y retrouve les compagnies minières de la région et du Québec, les ministères des Ressources naturelles du Québec et du Canada, les musées minéralogiques, les musées nationaux, le Collège de la région de l'Amiante, l'école Polytechnique de Montréal et de très nombreux bénévoles. Les donateurs sont également importants car c'est avec eux qu'au fil des années la collection du Musée s'est développée.

Le ministère des Richesses naturelles du Québec avait construit en 1975 une minérathèque, une création du studio *Les productions Claude Alain*. Elle est alors présentée dans de nombreux congrès,

foires et expositions à travers le Québec pendant un peu plus de quatre ans, dont une fois lors d'une exposition de SOMIRA, en 1976. Cette minérathèque, qui contient 24 modules, est installée dans la salle d'exposition permanente du Musée en avril 1980. Puis, le gouvernement la donne par décret au Musée le 4 mars 1981. C'est la première présentation interactive du Musée.

Elle fournit des détails sur la composition, les propriétés, les usages et la provenance de 24 minéraux et roches que l'on retrouve au Québec. Le visiteur met donc à l'épreuve ses connaissances et son imagination. Pouvant accommoder 24 personnes à la fois, cette minérathèque constitue un outil éducatif simple et amusant.

Guy Rouleau, alors président de SOMIRA en 1981, aménage un atelier de coupe et de polissage de minéraux et de roches. L'atelier situé au Centre de services Monfette, regroupe plusieurs équipements pour tailler, polir et sculpter la pierre. Il permet aussi la fabrication de collections de roches et de minéraux à des fins éducatives puisque le ministère des Ressources naturelles du Québec se départit en 1984 de plusieurs caisses de roches et minéraux et confie au Musée le mandat de faire les collections éducatives à sa place. Le Musée rencontre deux objectifs: celui de présenter un produit éducatif d'excellente qualité et celui de financer ses activités.

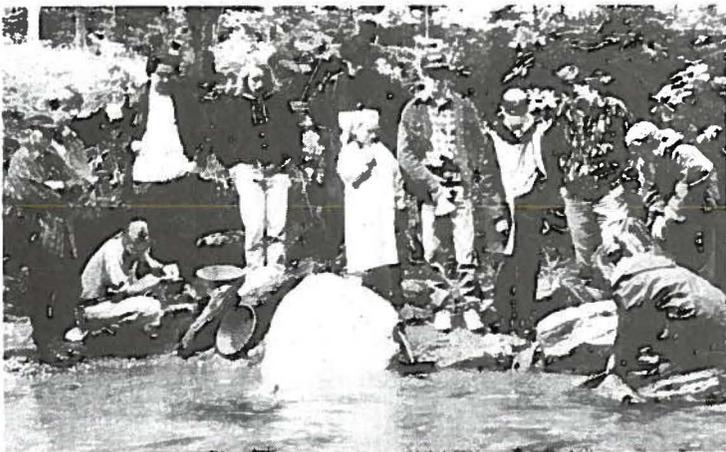
Au milieu des années 1980, le Musée vit des moments difficiles. Le ministère des Affaires culturelles avise les administrateurs que le Musée risque de perdre son accréditation s'il n'effectue pas un virage majeur.

Une nouvelle animatrice permanente est engagée, Michelle Audet. Puis, François Cinq-Mars devient directeur du Musée en août 1988; il est d'ailleurs encore en poste aujourd'hui.

La première tâche du nouveau directeur est de restructurer l'institution et de mettre en place un plan d'action afin de développer l'ensemble des fonctions : administration, conservation, recherche, collections, expositions, animation et promotion. Un an plus tard, le comité d'évaluation des musées qualifie de remarquable le redressement de la situation du Musée et le ministère bonifie la subvention alors versée au Musée.

La mise en place de la recherche sur les collections permet au Musée de produire sa première exposition thématique documentée « *L'Amiante d'hier à aujourd'hui* » à l'été 1989. Cette exposition est intégrée à l'exposition permanente à l'automne 1989, ce qui permet de réorganiser la section sur les minéraux.

En 1989, on engage un géologue, Serge Gaudard et une technicienne via un projet pour constituer un dossier documentaire sur les minéraux industriels et documenter les collections reliées à ce thème. Ce projet a également pour but d'aider et d'inciter des étudiantes de la région à présenter une exposition sur ce thème à l'expo-sciences régionale à Québec. Une vingtaine d'étudiantes de la région participent à cet événement en 1990 grâce au concours du Musée. Ce projet permet également au Musée de produire sa première exposition itinérante à l'été 1991 : *Pierres qui roulent, les minéraux industriels du Québec* (budget de 47 000 \$).



1. Le musée développe des activités d'interprétation et d'animation qui permettent au visiteur d'apprendre tout en s'amusant. Il les sensibilise à l'importance de conserver ce riche patrimoine. Il offre aussi des ateliers intérieurs et des excursions extérieures sur des sites géologiques, comme par exemple la fouille minéralogique dans une mine abandonnée ou l'orpaillage pour trouver de l'or dans un ruisseau.

2. La clientèle scolaire est importante pour le Musée, elle forme la relève de demain! Ici un groupe d'enfants devant le Musée situé au Pavillon 70 du Collège de Thetford Mines en 1994. (Source: archives du Musée)

Les collections

Les collections s'enrichissent au rythme d'environ 500 nouvelles acquisitions par année, entre 1976 et 1988. Toutefois, en l'absence de réserve, les pièces s'accumulent dans un petit espace d'environ 20 mètres carrés au Centre de services Monfette. D'autres objets plus volumineux, tels des équipements de laboratoire, se retrouvent au Centre industriel Smith (ancien édifice Bellevue).

Deux projets successifs de développement de l'emploi (P.D.E.) permettent, en 1989 et en 1990, de constituer le premier fichier des collections, d'établir l'inventaire physique et de réaménager l'entrepôt servant de réserve. De concert avec le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (R.C.I.P.), une base de données sur les collections est mise sur pied en 1990. Parallèlement à cela, la riche collection iconographique d'environ 3 000 photos historiques sur les mines de la région, entreposée dans des

conditions inadéquates, est confiée à la gestion de la Société des Archives historiques de la région de l'Amiante (SAHRA).

En 1991, deux projets P.D.E. rendent disponibles des ressources humaines afin de préparer le déménagement puis l'aménagement de deux nouveaux locaux de 40 mètres carrés et de 150 mètres carrés au Centre de services Monfette. Ces locaux prêtés par la Ville de Thetford Mines, vont constituer jusqu'en 1997, la réserve du Musée et permettre le développement des collections.

Deux géologues, Serge Gaudard et Jacques Grondin, engagés via un projet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.) supervisent les travaux d'aménagement en plus d'acquérir 768 pièces reliées à la minéralogie locale, aux outils miniers et aux minéraux industriels. À l'automne 1991, un projet *Article 25* permet de recueillir 251 outils et objets miniers dans les anciennes mines de la région.

Puis, dans le cadre du projet *Patrimoine minier et géologique de la région de L'Amiante* du M.E.S.S., 500 minéraux sont recueillis dans les différentes mines de la région en 1991-1992. Ce projet a permis de faire l'inventaire systématique de toutes les curiosités géologiques et minières de la MRC de L'Amiante et ses environs puis la publication d'un guide, en 1993.

Entre-temps, une nouvelle politique d'acquisition voit le jour en 1992 et confirme l'orientation prise par l'institution depuis 1989, soit d'orienter les acquisitions sur le patrimoine minier et les minéraux des Appalaches. La collection du Musée atteint, à ce moment là, près de 7 000 objets (soit 5 000 spécimens de sciences naturelles et 2 000 en sciences humaines).



Réserves dans les locaux du Centre de services Monfette en 1992 (Source: archives du Musée, photographie de Serge Gaudard)

En janvier 1993, Serge Gaudard devient conservateur à temps plein. Ce nouveau poste permanent est rendu possible grâce à une augmentation substantielle de la subvention de fonctionnement (de 77 240 \$ à 166 130 \$) accordée au Musée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la nouvelle politique culturelle qui reconnaît ainsi sa performance.

D'octobre 1993 à octobre 1995, deux projets fédéraux du Programme d'aide aux musées (PAM) permettent d'informatiser la collection en collaboration avec la Société des musées québécois. Un premier versement de données est effectué en 1994 puis un second en 1995 dans le site Internet du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et dans le site du Réseau Info-Muse. Ces projets rendent accessibles gratuitement les données sur les collections du Musée dans le monde entier et favorisent les échanges avec les autres musées.

Des dons majeurs en équipements miniers proviennent des compagnies minières. Le Musée possède entre autres des wagons de mine, une chargeuse-navette et une locomotive utilisée sous terre. Jusqu'en 1996, ces gros équipements sont exposés à l'extérieur. Les curiosités géologiques sont données par des collectionneurs privés, des compagnies minières, des musées ou des universités.

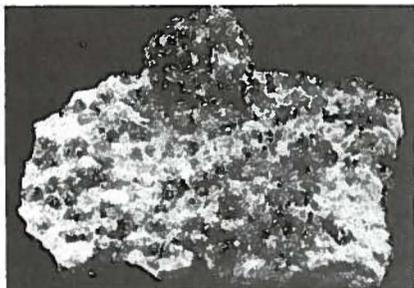


Photo « a »



Photo « b »

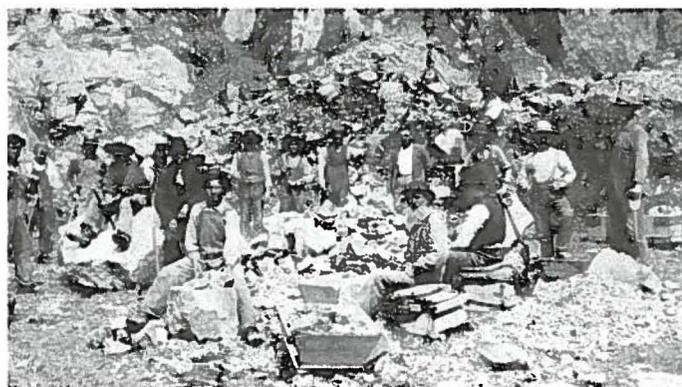


Photo « c »

La collection du Musée s'élève aujourd'hui à 12 000 objets et spécimens. Elle contient des minéraux, roches et fossiles ainsi que des équipements et outils miniers, des maquettes, des produits finis en matière minérale puis des photographies et archives de l'histoire minière. Ici un spécimen de grenat grossulaire (chromifère) de la mine Poudrier, Black Lake (a), une lampe à carbure de mineur, 1930 (b) et une photographie des débuts de l'exploitation de l'amiante, United Asbestos, 1895 (c), (Source: a. photographie de Jean-Yves Cliche; b. photographie de Serge Gaudard/Musée; c. Musée, collection de la succession Penhale, 1999.344.3)

La diffusion

En 1991, une autre première pour le Musée; la publication d'un catalogue de l'exposition itinérante *Pierres qui roulent / Stones in action* puis d'un catalogue des collections *Trésors des collections, catalogue sélectif des collections minérales et patrimoniales*. Ces nouveaux produits de

diffusion contribuent ainsi à faire connaître le Musée et le riche patrimoine qu'il conserve, étudie puis met en valeur tant pour les générations actuelles que futures.

Puis, en 1992, à l'occasion du centenaire de la ville de Thetford Mines, le Musée produit alors la plus grosse exposition de son histoire. Dotée d'un budget de 173 000 \$, *Continuité et enjeux d'une région minière* permet de mettre en place une exposition permanente de qualité n'ayant rien à envier à celles d'autres régions. On y présente et explique, pour la première fois, l'histoire de la région, le développement urbain et minier, la géologie et la richesse du sous-sol régional dans un environnement visuel moderne.

En 1994, le Musée produit sa deuxième exposition itinérante *Quand la mer se Terre / l'apetus à la découverte d'un océan disparu*. Présentant l'histoire géologique de la région, ses minéraux vedettes et ses principales ressources exploitées ou ayant été exploitées. Elle circule au Québec depuis 1995 et est d'ailleurs toujours en circulation.

Liste des publications du Musée

- Pierres qui roulent, les minéraux industriels du Québec/Stones in action, 1991
- Trésors d'une collection, catalogue sélectif des collections minérales et patrimoniales, 1991
- Continuité et enjeux d'une région minière, catalogue d'exposition, 1992
- Voyage au coeur des Appalaches, guide des curiosités minérales de la MRC de l'Amiante, 1993
- De pierres et d'âmes, hommage posthume à Bertrand Roy, 1997
- De la pierre à coton à la fibre de chrysotile, plus de 120 ans d'évolution dans les mines d'amiante, 1999

Les projets d'agrandissement

Dès 1981, le besoin de s'agrandir se fait sentir. Des projets sont présentés aux différents ministères. S'amorce alors une

concertation avec le milieu pour recycler des bâtiments, en construire des nouveaux ou agrandir les installations existantes.

En 1982, le Musée obtient 9 000\$ pour l'amélioration et les achats d'équipements afin de lui permettre de réaliser une étude sur les besoins d'expansion. On pense à créer un centre d'interprétation de l'amiante en agrandissant les espaces du pavillon 70. Le Collège ne pouvant s'engager à fournir d'autres locaux, l'option de l'ancien Collège Lasalle de Thetford Mines est alors considérée.

Le projet d'aménagement de l'ancien Collège Lasalle, un édifice de près de 4 500 mètres carrés (48 000 pieds carrés) et situé au centre-ville, est préparé en 1984 par la ville de Thetford Mines et soumis au ministère des Affaires culturelles du Québec (MAC). On y retrouve en plus du Musée, un centre d'art, une salle de spectacle, des locaux de répétition, des salles de projection, des studios de pratique et un temple de la renommée des Jeux du Québec. Malgré la confirmation d'une importante subvention du MAC, la ville de Thetford Mines abandonne le projet en 1985.

D'autres projets viennent prendre la relève tels la restauration de certains bâtiments de la mine King-Beaver en 1989 et l'aménagement de l'immeuble commercial Aligro en 1990. Finalement, la construction d'un édifice neuf sur un terrain que le Collège cède au Musée (par bail emphytéotique) s'avère être la meilleure solution. En 1994, le gouvernement du Québec confirme son engagement financier au projet. Cela permet d'aller de l'avant et de réaliser les plans et devis en 1995.

Un musée moderne et fonctionnel (1997 à aujourd'hui)

En juin 1996, débute la construction du nouveau bâtiment sous la gouverne de l'architecte Émilien Vachon. La construction

de l'édifice est confiée à la firme Boless inc. Les firmes Fréchettes LGL (structure) et Roche Ltée (mécanique et électricité) agissent comme ingénieurs conseils. Afin de respecter le budget prévu (2.9 millions \$) le bâtiment de 1 600 mètres carrés est construit sur deux étages. On y retrouve tous les espaces nécessaires pour un fonctionnement correspondant aux normes muséales de conservation et de présentation. Le visiteur est privilégié alors que tous les espaces publics se retrouvent au rez-de-chaussée, soit une salle d'exposition permanente (400 mètres carrés) et une salle d'exposition temporaire (200 mètres carrés) ainsi qu'un hall, une boutique et une salle polyvalente (75 mètres carrés) qui permet la tenue de plusieurs activités: conférences, accueil de groupes scolaires, réunions, animation, expériences éducatives, etc.

Au sous-sol, on retrouve les bureaux, un espace de transit, une salle de réunion/centre de documentation (spécialisé dans le domaine géologique et minier) et surtout une réserve (250 mètres carrés) où sont conservées les collections du Musée. Séparées du Musée depuis 1979, les collections sont maintenant rangées dans des meubles adéquats, en rangement dense sur rail.

La salle de gestion des collections (40 mètres carrés), adjacente à la réserve, est aménagée afin d'accueillir les prêts et dons reçus dans l'année, de nettoyer ou de restaurer les collections, les emballer et les préparer pour les expositions. Le débarcadère, les espaces de transit et l'ascenseur monte-charge permettent la circulation des objets entre les deux étages sans interférer avec la circulation du public.

Le bâtiment se veut fonctionnel et répond aux normes muséologiques actuelles. Construit en deçà des coûts prévus (2 867 000\$ au lieu des 2 917 000\$), le Musée constitue un bel exemple de réussite pour la région. Ce travail a d'ailleurs été souligné en février 1999 par le

Conseil de la culture de la région de Québec qui décernait le prix François-Samson du développement culturel au directeur du Musée.

Le Musée est situé à proximité d'un boisé et d'une halte routière dans un parc où les visiteurs peuvent pique-niquer. Une agora et un jardin minéralogique et minier extérieur permettent d'y passer d'agréables moments.

Le Musée inaugure ses nouveaux locaux en présentant trois expositions dans sa salle d'exposition permanente, soit *Continuité et enjeux d'une région minière*, réaménagée, une exposition sur les météorites, en collaboration avec la Commission géologique du Canada et le Planétarium de Montréal et sa nouvelle exposition *Atomes et cristaux* (réalisée en collaboration avec la firme Laboratoire IdéeClic). Un an plus tard, l'exposition permanente *Les Appalaches explosées et exposées*, réalisée en collaboration avec la firme Cinémanima, est inaugurée. Il s'agit de la plus importante exposition permanente (incluant *Atomes et cristaux*) réalisée dans le milieu. Une campagne de financement populaire dans la région a permis de rassembler 120 000\$, ce qui complète le budget total de près de 375 000\$ financé principalement par le ministère du Patrimoine canadien (132 320\$), le gouvernement du Québec via le CRCD (80 000\$) et le ministère de l'Industrie et du Commerce de la Science et de la Technologie (5 200 \$).

Liste des présidents de conseil d'administration de SOMIRA et du Musée depuis 25 ans

Maurice Boulet	1998 -
André Laforce	1993 - 1998
André Gamache	1990 - 1993
Pierre Laroche	1984 - 1990
Mario Rouleau	1982 - 1984
Guy Rouleau	1977 - 1982
Michel Le Grand	1976 - 1977
Lionel Poulin	1974 - 1976

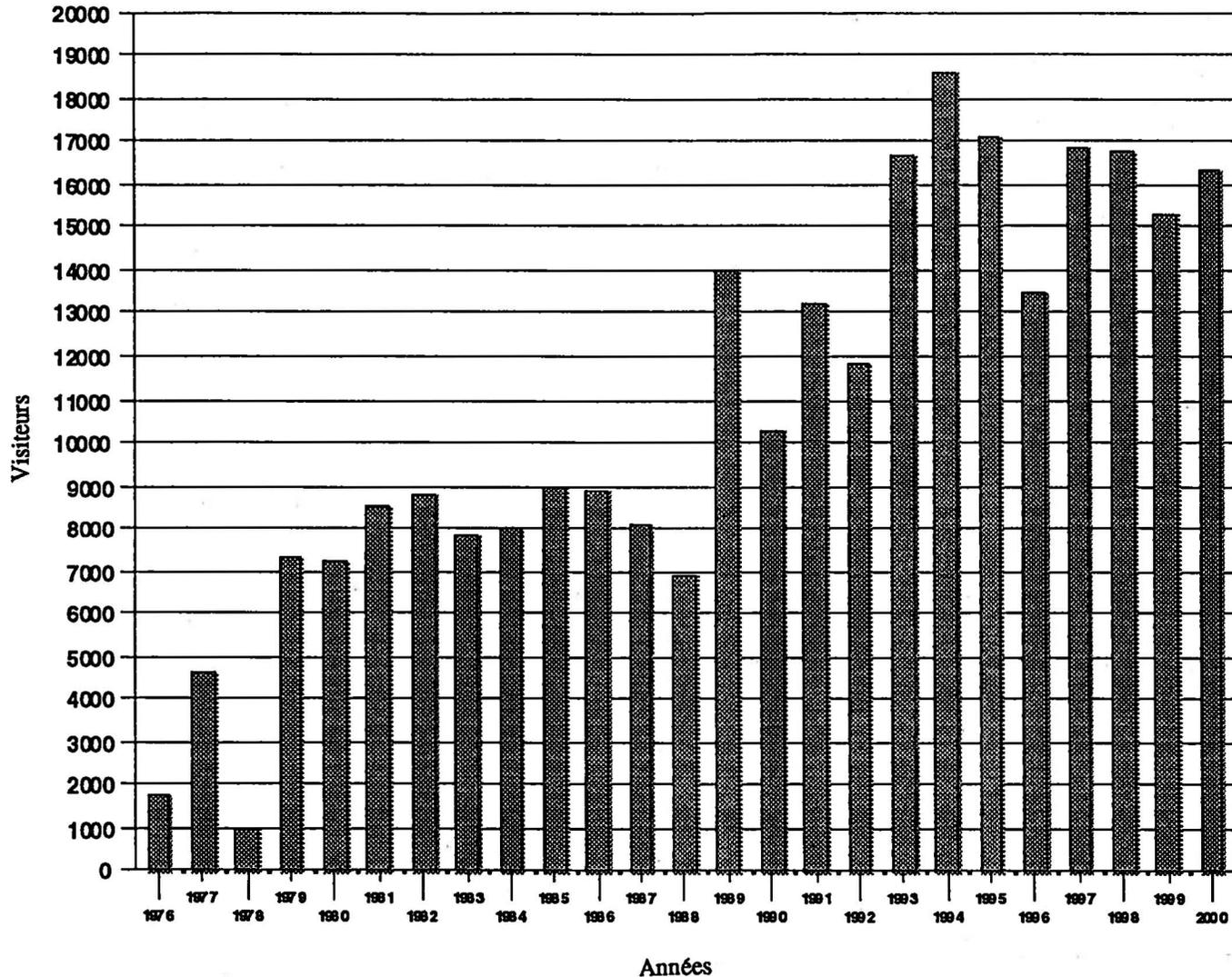


En 1999, le Musée souligne le 50^e anniversaire de la grève de 1949 en produisant une exposition temporaire *Hommages aux mineurs, plus de 50 ans d'évolution dans l'industrie de l'amiante*. Cet événement a été l'occasion d'échanger avec plusieurs centaines d'anciens mineurs, et de filmer ces rencontres avec l'aide de COGECO Câble inc. (Source: archives du Musée)



Le Musée inaugure en juin 2000 sa 3^e exposition itinérante bilingue *Le Magnésium, métal de l'avenir*, qui est présentement en tournée au Québec. L'exposition a été réalisée grâce au soutien financier du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine du Canada et du Programme *Étalez votre science* du ministère de la Culture et des Communications du Québec et d'importantes compagnies telles que Norsk Hydro, Magnola, Intermag Technologies et LAB Chrysotile, Inc. Le potentiel des mines d'amiante comme source de magnésium y est illustré, ainsi que de nombreux spécimens minéralogiques et des objets usuels en magnésium (dans tous les domaines de l'activité humaine). L'animation avec des groupes scolaires continue à être très populaire (Source: archives du Musée, photographie de Manon Thibodeau)

Achalandage annuel au Musée depuis 1976



La mission du Musée est de constituer, conserver, étudier, interpréter, diffuser tant pour les générations actuelles que futures, des collections représentatives du sous-sol des Appalaches, ainsi que de son patrimoine minier. Comme volet complémentaire s'ajoute celui de faire découvrir le répertoire minéralogique québécois, canadien et la diversité des minéraux dans le monde, en particulier ceux ayant un lien avec l'amiante, ou les ophiolites et les Appalaches. En résumé le Musée partage avec tous les connaissances qu'il a sur les objets du patrimoine géologique et minier de sa collection.

Conclusion

Le Musée est fait pour demeurer longtemps un lieu de mémoire pour tous. Si l'importance de conserver le patrimoine géologique et minier n'avait pas été reconnue, il n'y aurait pas de musée. L'émerveillement devant la présentation des collections et les diverses activités générées vient du travail acharné des conseils d'administration qui se sont succédés et du personnel du Musée pour les mettre en valeur. Les efforts déployés pour l'acquisition, la conservation, l'étude et la diffusion de ce patrimoine profiteront aux générations actuelles et futures.

La fréquentation du Musée a augmenté graduellement au fur et à mesure de son évolution. Plus de 250 000 personnes ont visité le Musée jusqu'à aujourd'hui. La réputation du musée et son rayonnement se sont élargis (voir graphique de fréquentation). En 2000, le Musée a obtenu la cote A⁺ lors de l'évaluation triennale du ministère de la Culture et des Communications.

Les débuts du Musée ont été, en somme, assez festifs avec ses visiteurs. Le Musée a connu plusieurs inaugurations de locaux : 30 juin 1976 à Black Lake, puis à Thetford Mines en mars 1978 au local C.M.I, le 17 octobre 1978 au Collège, l'ajout d'un local pour accueillir des expositions itinérantes le 9 mai 1979 et le 27 mai 1997 dans le nouveau bâtiment sur le boulevard Smith. Il faut aussi compter les vernissages qui ont lieu tous les 2 à 3 mois et les activités spéciales. Les fêtes reliées aux inaugurations font donc partie de son vécu. Celles du 125^e anniversaire de la découverte de l'amiante et de son 25^e anniversaire d'existence, il est en train de les vivre. Le Musée est là pour que le public

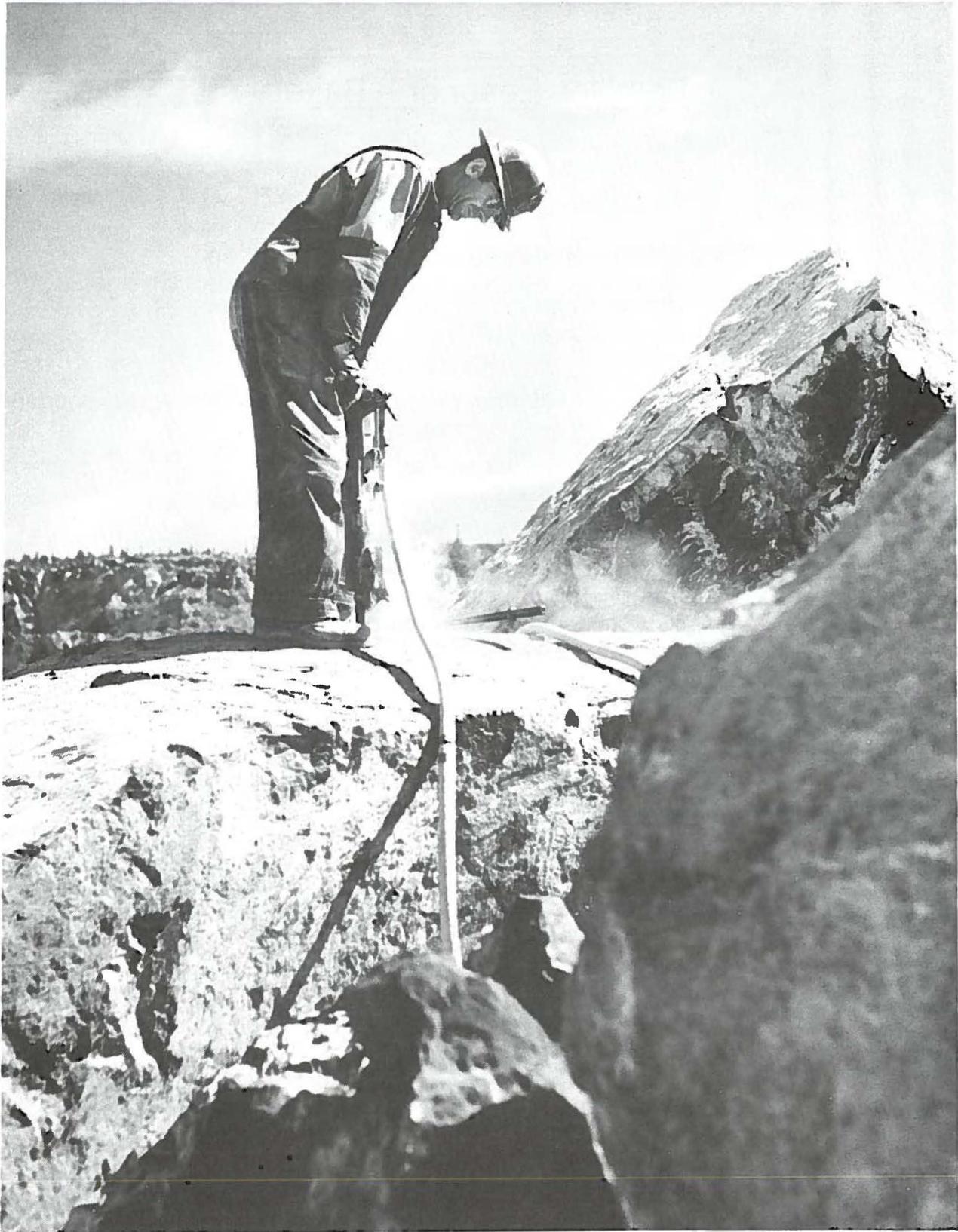
s'amuse, se délecte, s'instruise... Il a toujours essayé de surprendre agréablement le visiteur. Avec votre appui, il continuera de se frayer un long chemin dans la vie. Et que la fête continue!

Le Musée est une institution permanente au service de la collectivité. Une programmation centrée sur sa mission scientifique et technique, parsemée de temps à autres par des programmes artistiques, ethnologiques ou historiques fait le bonheur de tous. Chaque année le Musée engage une vingtaine de personnes par différents projets qui permettent de développer les connaissances de manière agréable. C'est grâce à celles-ci, au personnel permanent, aux nombreux bénévoles et aux conseils d'administrations qui administrent le musée depuis 25 ans que nous devons ce joyau de la conservation du patrimoine géologique et minier. La région de L'Amiante peut être fière de son Musée puisque chaque année une moyenne de 16 000 visiteurs viennent fréquenter cet établissement régional. Un large soutien populaire et politique a permis la réalisation de projets d'envergure qui ont fait du Musée ce qu'il est aujourd'hui, merci à tous. Ce soutien est toujours nécessaire pour assurer la présence de cet équipement culturel et touristique dans la région et relever les défis du XXI^e siècle.

Remerciements

Nous remercions tous les présidents du Musée qui se sont succédés et qui ont bien voulu jeter un œil critique à notre texte; merci aussi à René Thiffault et Ginette Lessard; merci également à Louise Fortier pour la saisie des différentes versions du texte

*La Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines
souhaite un excellent "25^e anniversaire" au Musée!*



British Canadian Asbestos Co., Henri-Paul Harton, vers 1950
Source : SAHRA - Fonds Société Asbestos Limitée (Business & industrial photographes ltd, Montréal)

Familles Ebacher – Baker

Venez fêter le 225^e anniversaire de l'arrivée
de Jean-Baptiste Ebacher en Amérique!

Vous êtes conviés, les 15 et 16 septembre prochain, à venir célébrer cet important anniversaire. Les membres du conseil d'administration déploient toutes les énergies possibles afin d'assurer à cette fête un éclat particulier grâce à un contenu qui se veut à la fois accessible et intéressant.

Outre les rencontres que favorisera le hasard, la réunion générale des membres de l'association et les repas pris en commun, nous prévoyons déjà une parade des officiers et soldats de l'Unité Commémorative qui devraient défiler au son d'une musique d'époque sur l'avenue Royale. La messe suivra à la Basilique Sainte-Anne, présidée par son Excellence Monseigneur Roger Ebacher. Le tout sera suivi du dévoilement d'une plaque commémorative rappelant le souvenir de cet ancêtre et la fierté de ses descendants.

C'est un rendez-vous, soyez de la fête!

Pour des informations supplémentaires :

Association des Familles Ebacher – Baker
2080, boul. René-Lévesque Ouest
Sainte-Foy, Québec
G1V 2K9

Courriel : bakerchi@globetrotter.qc.ca

Commandites

<p>L'Association des familles Ebacher-Baker</p> <p>2080, boul. René Lévesque ouest Ste Foy, Québec, G1V 2K9</p> <p>Tél. (418) 527-9404 bureau (418) 688-8424 Courriel: bakerchl@globetrotter.qc.ca</p>	<p>L'Association des familles Tanguay d'Amérique inc</p> <p>C.P. 6700 Sillery, Québec, G1T 2W2</p> <p>Dany Tanguay : (418) 335-6744 Courriel: dany.tanguay@sympatico.ca</p>	<p>L'Association des familles Grondin</p> <p>C.P. 6700 Sillery, Québec, G1T 2W2</p> <p>Janine Grondin : (418) 774-3753 Web : www3.sympatico.ca/tquirl/principale.html</p>
<p>GESCONEL INC</p> <p>Papeterie - Ameublement de bureau - matériel scolaire - Service informatique</p> <p>257, Notre-Dame Sud Thetford Mines, Québec, G6G 1J7 Tél. (418) 335-9118 Télécopieur : (418) 338-1502</p>	<p>IMPRIMERIE COMMERCIALE DE THETFORD LTEE Damien & Émilien Huppé Propriétaires</p> <p>266, rue Beaudoin Thetford Mines, Québec G6G 4V3 Tél. (418) 338-4300 Télécopieur : (418) 338-6684</p>	<p>FRÉCHETTE LGL Daniel Lapointe, ingénieur Gilles Binet, tech. senior principal Division de SNC - Lavalin 69, rue Notre-Dame Sud Thetford Mines, (QC) G6G 1J4 Tél. (418) 338-4631 Télécopieur : (418) 338-6564 Courriel : flgl@minfo.net</p>
<p>Ouellette, Grondin, Larouche Avocats</p> <p>163, rue Pie XI Thetford Mines, Québec, G6G 3N3 Tél. (418) 335-9151 Télécopieur : (418) 338-4874</p>	<p>L'Ère Déco Julie Grégoire, prop. Designer - Décoratrice Josée Dostie, prop. Administration</p> <p>154, St-Alphonse Est Thetford Mines, Québec, G6G 3V2 Tél. (418) 335-1196 Télécopieur : 335-1189</p>	<p>Pharmacie Famili-Prix</p> <p>Laurier Berthiaume</p> <p>388, rue Saint-Désiré Black Lake Tél. (418) 423-4235</p>
<p>McCutcheon & Dodier, CGA Jean McCutcheon, CGA Expert-comptable</p> <p>88, rue Notre-Dame Sud Thetford Mines, Québec, G6G 1J3 Tél. (418) 338-5833 Télécopieur : (418) 338-1110 Sans frais : 1 800 893-9291</p>	<p>M^e Marie-Klaude Paquet Notaire et conseiller juridique Médiatrice familiale accréditée</p> <p>88, rue St-Joseph Ouest Thetford Mines, Québec, G6G 3N8 Tél. (418) 335-2939 Télécopieur : (418) 335-7563</p>	<p>Fournier Bujold Société professionnelle d'Arpenteurs - Géomètres</p> <p>754, Notre-Dame Nord, Bureau 102 Thetford Mines, Québec, G6G 2S7 Tél. (418) 334-0393 Télécopieur : (418) 334-0123</p>

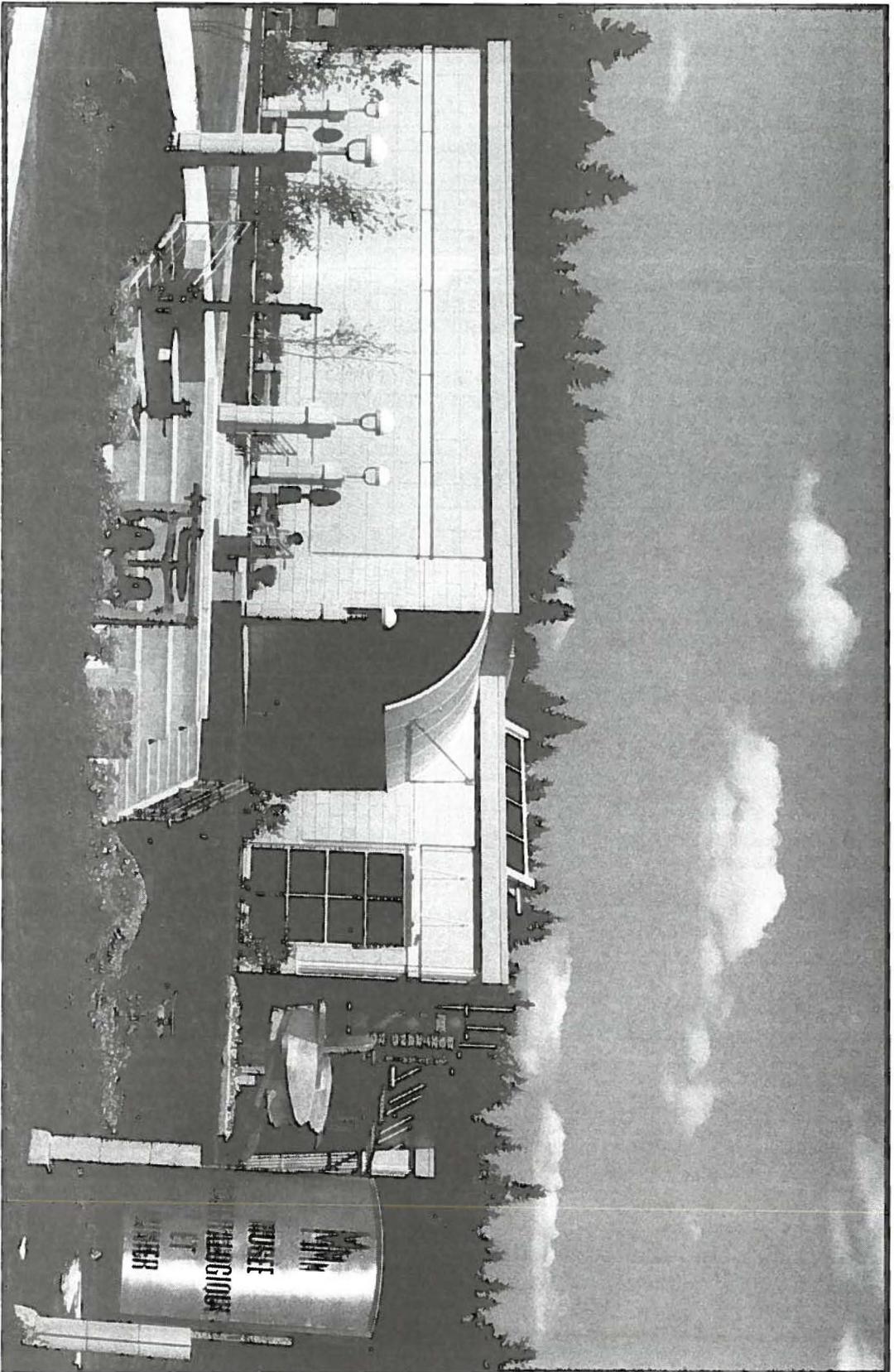
Certificat de localisation - Cadastre - Fiquetage



**Société Nationale
des Québécois de L'Amiante**

Adresse : 76, rue Harvey, Thetford Mines (Québec), G6G 5N4
Téléphone : (418) 335-6466
Télécopieur : (418) 335-6300

Merci!



La construction du Musée en 1996-97 a été financée à 95% par le Gouvernement du Québec dans le cadre du Programme Infrastructure du ministère des Affaires municipales et du Programme des équipements culturels du ministère des Affaires culturelles et des Communications. Le Collège de la région de l'Amiante a fourni le terrain. La ville de Thetford Mines, les caisses populaires Desjardins de Thetford Mines et LAB Chrysotile, Inc. ont participé financièrement au projet. L'architecture du bâtiment témoigne de la vocation minière de la région, que ce soit par le choix de ses matériaux (amiante chrysotile, aluminium, verre, pierre), ses couleurs ou ses structures. Le revêtement extérieur est en amiante-ciment. (Source: photographie de Gérard Grégoire)